Notice annuelle

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012

22 mars 2013

TABLE DES MATIÈRES

RUBRIQUE 1 – GÉNÉRALITÉS 3

RUBRIQUE 2 – LA SOCIÉTÉ 3

RUBRIQUE 3 – DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS 6

RUBRIQUE 4 – ESTIMATIONS DES RÉSERVES ET RESSOURCES MINÉRALES 18

RUBRIQUE 5 - PROJETS MINIERS 21

RUBRIQUE 6 - CONDITIONS CONCURRENTIELLES 48

RUBRIQUE 7 – VENTES ET AFFINAGE 49

RUBRIQUE 9 – PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT 50

RUBRIQUE 10 – POLITIQUES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES 50

RUBRIQUE 11 – FACTEURS DE RISQUE 51

RUBRIQUE 12 – DIVIDENDES 52

RUBRIQUE 13 – MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES 52

RUBRIQUE 14 – ADMINISTRATEURS ET HAUTS DIRIGEANTS 52

RUBRIQUE 15 – EMPLOYÉS 54

RUBRIQUE 16 – INTÉRÊT DES MEMBRES DE LA DIRECTION ET D'AUTRES PERSONNES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES 55

RUBRIQUE 17 – CONTRATS IMPORTANTS 56

RUBRIQUE 18 – INTÉRÊTS DES EXPERTS 56

RUBRIQUE 19 – INFORMATIONS SUR LE COMITÉ D'AUDIT 56

RUBRIQUE 20 – AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES 59

RUBRIQUE 21 – BUREAUX ADMINISTRATIFS 59

RUBRIQUE 22 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES 59

RUBRIQUE 23 – ÉNONCÉS PROSPECTIFS 60

ANNEXE A – GLOSSAIRE 62

ANNEXE B – MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT 71

RUBRIQUE 1 – GÉNÉRALITÉS

L'utilisation de « **nous** », de « **notre** », de la « **Société** » ou de « **SEMAFO** » s'entend de SEMAFO inc., ou de SEMAFO inc. et/ou de l'une ou de plusieurs ou de toutes ses filiales, selon le cas.

La présente notice annuelle (la « **notice annuelle** ») contient des énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs comportent des risques connus et inconnus de même que des incertitudes et des hypothèses, de sorte que les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux présentés explicitement ou implicitement dans ces énoncés prospectifs. Nous mettons le lecteur en garde de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs. Nous nous dégageons de toute obligation de mettre à jour ou de modifier publiquement ces énoncés prospectifs, à moins que la loi ne nous y oblige. Pour de plus amples renseignements concernant les énoncés prospectifs figurant dans la présente notice annuelle, veuillez vous reporter à la RUBRIQUE 23 – ÉNONCÉS PROSPECTIFS.

Tous les montants figurant dans la présente notice annuelle sont exprimés en dollars américains, sauf indication contraire.

RUBRIQUE 2 – LA SOCIÉTÉ

Nom, adresse et constitution en société

Constituée en vertu de la *Loi sur les compagnies* (Québec) par suite du regroupement de SEG Exploration Inc. et de Orimar Resources Inc. le 31 janvier 1994, SEMAFO est aujourd'hui régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec), depuis le 14 février 2011, date de sa mise en vigueur. Après le regroupement, la Société a conservé la dénomination sociale de SEG Exploration Inc. pour adopter ensuite celle de « West Africa Mining Exploration Corporation Inc. », tel qu'il est indiqué au certificat et aux statuts de modification de la Société datés du 21 juin 1995. La Société a par la suite changé de dénomination sociale pour adopter celle de « SEMAFO inc. », suivant un certificat et des statuts de modification datés du 13 mai 1997. « SEMAFO » est l'acronyme de « Société d'exploration minière d'Afrique de l'Ouest », la version française de l'ancienne dénomination sociale de la Société.

Notre siège social est situé au 100, boulevard Alexis-Nihon, 7^{e} étage, Saint-Laurent (Québec), Canada, H4M 2P3. L'adresse de nos principales filiales est indiquée à la RUBRIQUE 21 – BUREAUX ADMINISTRATIFS.

La Société est un émetteur assujetti dans les provinces de Québec, d'Ontario, d'Alberta et de la Colombie-Britannique. Nos actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (« **TSX** ») depuis le 12 décembre 1996 et du NASDAQ OMX Stockholm Exchange (« **NASDAQ OMX** ») depuis le 20 octobre 2011.

Structure du capital

Actions ordinaires

Notre structure du capital est composée d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'un nombre illimité d'actions privilégiées de catégories « A » et « B », toutes sans valeur nominale. Les porteurs de nos actions ordinaires ont droit à un vote par action ordinaire qu'ils détiennent à toutes nos assemblées des actionnaires. Ils sont également en droit de participer de façon proportionnelle à tout dividende déclaré par le conseil d'administration de la Société (le « **conseil** ») sur les actions ordinaires et, sous réserve de tout droit rattaché aux actions privilégiées de catégories « A » et « B », de recevoir le reliquat de nos biens en cas de liquidation, de dissolution ou de toute autre distribution, volontaire ou involontaire, de

nos actifs. Au 22 mars 2013, 273 268 185 actions ordinaires étaient émises et en circulation, et aucune action privilégiée de catégorie « A » ou « B » n'était émise et en circulation.

Droits

Le conseil de SEMAFO a adopté, le 15 mars 2011, un régime de droits des actionnaires (le « **régime de droits** »). L'objectif du régime de droits est de fournir aux actionnaires et au conseil le temps nécessaire pour examiner et évaluer toute offre d'achat non sollicitée, et de fournir au conseil le temps nécessaire pour déterminer, mettre au point et négocier des solutions de rechange permettant d'accroître la valeur d'une telle offre d'achat non sollicitée, lorsque cela est jugé approprié.

Le régime de droits encourage tout acquéreur potentiel qui entreprend une offre publique d'achat à procéder au moyen d'une « offre autorisée » (selon la définition qu'en donne le régime de droits), qui exige généralement que l'offre publique d'achat respecte certaines normes minimales prévues pour assurer l'équité du processus, ou obtienne l'aval du conseil. Si l'offre publique d'achat ne respecte pas ces normes minimales et que le conseil ne renonce pas au régime de droits, ce dernier prévoit que les détenteurs de nos actions ordinaires, autres que l'acquéreur (selon la définition qu'en donne le régime de droits), pourront acheter des actions ordinaires additionnelles moyennant un escompte important par rapport au cours du marché, exposant ainsi l'acquéreur à une dilution importante de ses actions.

Le régime de droits n'a pas au départ un effet dilutif. Toutefois, advenant un événement de prise de contrôle (selon la définition qu'en donne le régime de droits), les détenteurs des droits qui n'exercent pas leurs droits après l'événement de prise de contrôle pourraient subir une importante dilution.

Le régime a été ratifié par nos actionnaires lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de SEMAFO qui a eu lieu le 10 mai 2011. Le régime de droits demeurera en vigueur jusqu'à la clôture de l'assemblée annuelle des actionnaires de SEMAFO de 2014.

Relations au sein de la Société

Le graphique suivant, établi au 31 décembre 2012, indique le nom de nos filiales importantes et précise si elles ont été constituées en société ou prorogées, ainsi que le pourcentage des voix associées aux titres ouvrant droit de vote de ces filiales et que la Société détient, contrôle ou dirige.

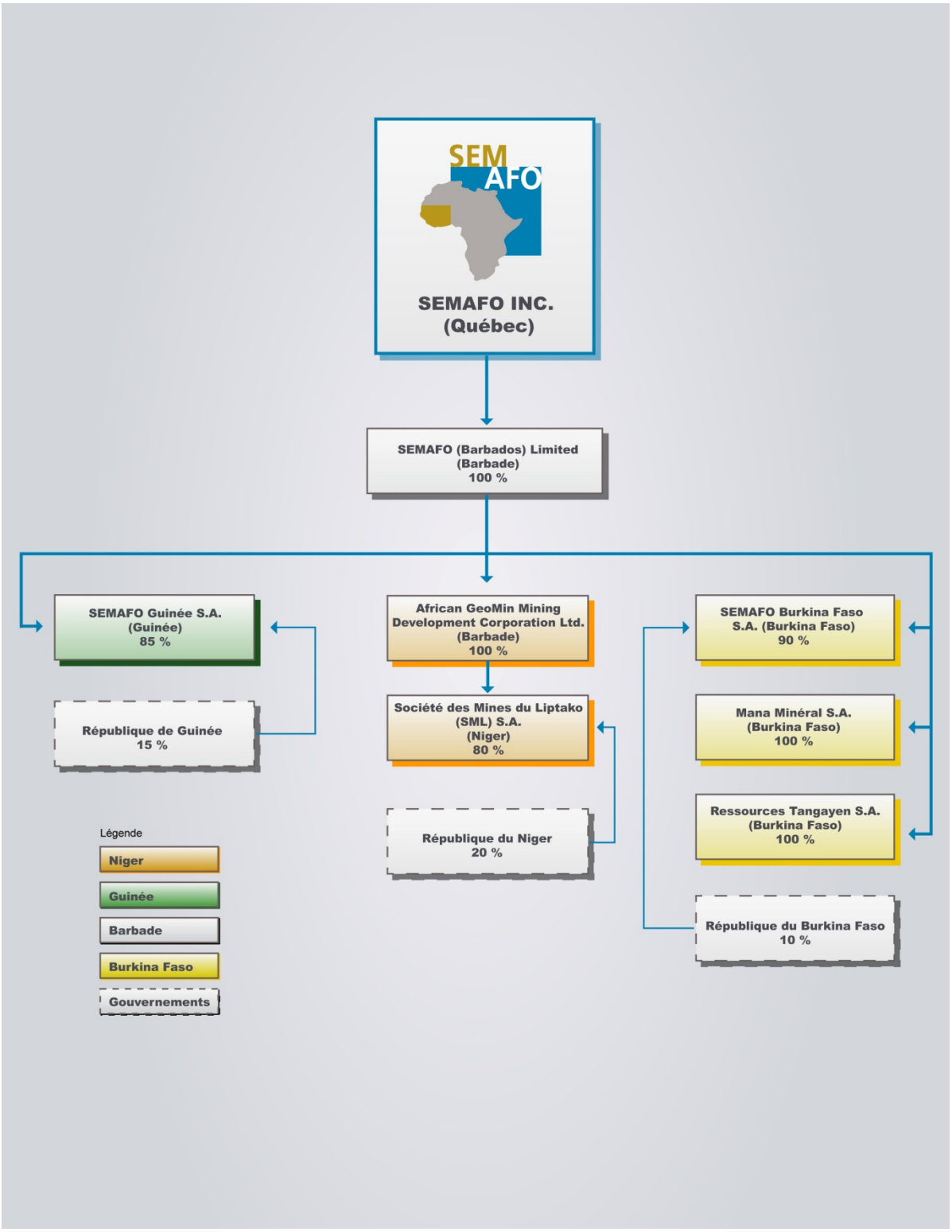

RUBRIQUE 3 – DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS

Nous sommes une société minière canadienne qui exerce des activités de production et d'exploration aurifères en Afrique occidentale. Nous exploitons présentement trois mines d'or : la mine Mana, située au Burkina Faso, la mine Samira Hill, située au Niger, et la mine Kiniero, située en Guinée. SEMAFO s'est engagée à évoluer de manière consciencieuse afin de devenir un acteur de premier plan dans les régions géographiques où elle exerce ses activités. L'objectif stratégique de SEMAFO est de maximiser la valeur pour les actionnaires en assurant la gestion efficace de ses actifs existants et en recherchant des occasions de croissance organique et stratégique.

Le tableau ci-dessous fait état de la production totale d'or dans chacune des mines en exploitation au cours des trois dernières années.

	2012	2011	2010
Production par mine	**Onces**	**Onces**	**Onces**
Mine Mana[1]	172 700	187 800	179 700
Mine Samira Hill[2]	49 800	46 700	51 300
Mine Kiniero[3]	13 600	15 600	30 100
Total	236 100	250 100	261 100

1. SEMAFO Burkina Faso S.A. (« **SEMAFO Burkina** ») est propriétaire de la mine Mana. La Société détient une participation de 90 % dans SEMAFO Burkina.
2. La Société des Mines du Liptako (SML) S.A. (« **SML** ») est propriétaire de la mine Samira Hill. La Société détient une participation de 80 % dans SML par l'intermédiaire d'African GeoMin Mining Development Corporation Ltd. (« **AGMDC** »), sa filiale en propriété exclusive.
3. SEMAFO Guinée S.A. (« **SEMAFO Guinée** ») est propriétaire de la mine Kiniero. La Société détient une participation de 85 % dans SEMAFO Guinée.

Historique des trois derniers exercices

2010

Le 1er mars 2010, nous avons annoncé qu'en date du 31 décembre 2009, les ressources minérales mesurées et indiquées de la mine Mana avaient augmenté de 55 % pour atteindre 21 602 000 tonnes à une teneur moyenne de 2,3 g/t, ce qui correspond à 1 581 900 onces d'or, comparativement à 1 021 400 onces en décembre 2008. Les ressources présumées ont augmenté de 79 % pour atteindre 12 745 000 tonnes à une teneur de 2,2 g/t Au, ce qui correspond à 909 100 onces d'or, comparativement à 508 200 onces en décembre 2008.

Le 22 mars 2010, nous avons annoncé avoir produit notre millionième once d'or. Cette étape importante a été franchie à notre mine Samira Hill, située au Niger. La mine Samira Hill est entrée en production en 2004 et est notre deuxième mine en Afrique occidentale.

Le 4 juin 2010, nous avons procédé à un appel public à l'épargne par prise ferme et offert 17 250 000 actions ordinaires au prix de 6,95 $ CA l'action, pour un produit brut de 119 887 500 $ CA. Le produit net tiré du placement a été affecté à l'acquisition d'une flotte d'équipements miniers destinés à la mine Samira Hill (y compris des pièces de rechange), aux activités d'exploration et de développement à la mine Mana, ainsi qu'aux fins générales de l'entreprise.

Le 28 juin 2010, nous avons déclaré des réserves minérales mises à jour totalisant 1 700 000 onces pour notre mine Mana, au Burkina Faso. Ensemble, l'étude de préfaisabilité du gisement souterrain de Wona et la mise à jour des réserves à ciel ouvert se sont traduites par une augmentation de 125 % des réserves, ce qui représente un ajout de 961 000 onces pour la mine Mana. Les résultats favorables de l'étude de

préfaisabilité, combinés aux activités courantes et aux infrastructures en place pour l'exploitation à ciel ouvert de Mana, confirment la viabilité économique d'activités d'exploitation minière souterraines.

Le 12 juillet 2010, nous avons confirmé notre conformité à l'Initiative pour la transparence des industries extractives de la Banque mondiale et nous avons réitéré notre adhésion aux normes les plus strictes en matière de gouvernance d'entreprise et d'affaires.

Le 9 décembre 2010, nous avons annoncé avoir mené à terme la phase III du programme d'expansion de notre mine Mana, au Burkina Faso, en avance sur l'échéancier et en dessous du budget prévu. Nous avons également annoncé avoir reçu la confirmation que les autorités fiscales du Burkina Faso avaient retiré l'avis de cotisation fiscale pour 2007-2008 qui nous a été remis au premier trimestre de 2010 et annulaient les pénalités connexes. Nous avons versé un total de 700 000 $, plutôt que le montant initialement prévu de 28 200 000 $ que mentionnaient les rapports de gestion des trois premiers trimestres de SEMAFO.

En 2010, la production d'or totale s'est élevée à 261 100 onces, ce qui surpasse les prévisions annuelles qui se situaient entre 235 000 onces et 260 000 onces, soit une augmentation de 8 % par rapport à la production de 2009.

2011

Le 18 janvier 2011, nous avons annoncé l'obtention du permis de Bombouela Nord, zone située sur notre propriété de Mana, au Burkina Faso, et contiguë à la partie nord de notre grappe de permis actuels. Le permis de Bombouela Nord couvre une zone additionnelle de 115 km^2 composée de roches vertes de type Houndé.

Le 8 février 2011, nous avons annoncé le lancement de la quatrième phase de l'agrandissement de nos installations de la mine Mana, visant à augmenter le débit à 7 200 tonnes par jour (**t/j**) de roche dure et à 8 000 t/j de minerai mixte. L'achèvement de la phase IV augmenterait notre capacité de production d'or annuelle de 26 000 à 30 000 onces, par rapport à notre capacité actuelle. Nous avons affecté un budget de 25 000 000 $ à cette phase d'agrandissement. Ce montant est composé de 18 000 000 $ pour des améliorations aux installations existantes et de 7 000 000 $ pour du nouveau matériel minier.

Le 10 mars 2011, nous avons annoncé la découverte d'une nouvelle zone de minerai d'or à Yaho située à 4,5 km au sud-ouest de la zone Fofina et à 20 km au sud-ouest de l'usine de Mana. La réalisation de forages par circulation inverse dans cette vaste zone de produits d'altération a révélé des teneurs d'or significatives sur de grandes superficies. Nous avons mis en œuvre un programme de forages pour suivre les extensions vers le nord et le sud de la zone de découverte.

Le 15 mars 2011, nous avons annoncé l'approbation du Régime de droits des actionnaires par le conseil. Ce régime a été ratifié par les actionnaires à notre assemblée annuelle et spéciale des actionnaires tenue le 10 mai 2011. L'objectif du régime de droits est de fournir aux actionnaires et au conseil de SEMAFO le temps nécessaire pour examiner et évaluer toute offre d'achat non sollicitée, et de fournir au conseil le temps nécessaire pour déterminer, mettre au point et négocier des solutions de rechange permettant d'accroître la valeur d'une telle offre d'achat non sollicitée, lorsque cela est jugé approprié.

Le 31 mars 2011, nous avons annoncé l'achèvement de l'étude de faisabilité de la mine souterraine Wona, qui confirme la viabilité économique de l'exploitation d'une mine souterraine dans notre propriété de Mana. La quantité d'or pouvant être extraite de cette mine souterraine est évaluée à 942 600 onces d'or recouvrable à un coût comptant d'exploitation de 589 $ l'once, soit 42,25 $ par tonne de minerai traité. La durée de vie de la mine est évaluée à neuf ans à un taux d'extraction de 4 000 t/j de la mine souterraine, soit une augmentation de 33 % par rapport aux conclusions de l'étude de préfaisabilité. De plus, le 12 mai 2011, nous avons annoncé que la poursuite du programme de forage

de la zone Wona SO avait révélé de nombreuses occasions d'accroître les réserves souterraines par rapport à celles décrites dans l'étude de faisabilité de la mine souterraine Wona.

Le 28 juin 2011, nous avons annoncé que les travaux de forage de suivi ont plus que doublé l'étendue longitudinale de la minéralisation aurifère se trouvant sur la zone Yaho récemment découverte, l'établissant à plus de 1,5 km. Le forage initial a permis de déterminer une étendue longitudinale continue de plus de 600 mètres. Les travaux de suivi de forage ont par la suite élargi la zone aurifère au sud et au nord, établissant l'étendue au-delà de 1,5 km. La zone Yaho demeure ouverte latéralement et en profondeur.

Le 9 août 2011, nous avons annoncé que, grâce aux résultats prometteurs obtenus avec notre programme d'exploration à Mana depuis le début de l'année et conformément à notre stratégie de croissance et d'augmentation de nos cibles de production, la direction avait haussé le budget d'exploration de Mana d'un montant de 8 500 000 $ pour 2011. Nous avons également émis une mise à jour du programme de forage lié aux permis de Massala – Saoura situés à environ 90 km au nord de l'usine de Mana. Durant le premier semestre de 2011, nous avons exploré par carottage à l'air les linéaments identifiés par les levés magnétiques et Helitem, qui ont permis de repérer des anomalies régionales associées à des résultats d'analyse historiques des échantillons prélevés à la surface et dont la teneur en or atteignait 13,8 g/t.

Le 8 septembre 2011, nous avons annoncé notre projet d'accroître la capacité de traitement de 6 000 t/j sur notre propriété Mana. Le projet d'expansion vise à porter à 14 000 t/j la capacité de traitement de l'usine, ce qui pourrait représenter jusqu'à 120 000 onces d'or de plus annuellement et porterait éventuellement la production totale à Mana à plus de 300 000 onces d'or par année.

Le 28 septembre 2011, nous avons annoncé notre décision de demander une deuxième inscription de nos actions ordinaires, cette fois à la Bourse NASDAQ OMX. Notre demande a été acceptée le 13 octobre 2011, et nos actions ordinaires ont commencé à être négociées à la bourse NASDAQ OMX le 20 octobre 2011. Nos actions ordinaires sont cotées sur la bourse NASDAQ OMX en couronnes suédoises et se négocient sous le symbole « SMF ».

Le 30 septembre 2011, nous avons émis une mise à jour concernant la suspension temporaire de l'exploitation de notre mine Kiniero en Guinée, à la suite de l'agitation sociale qui a secoué cette région. Les activités d'exploration ont repris en octobre 2011 et elles se poursuivront durant 2012. Notre plan d'exploitation actuel pour 2012 suppose neuf mois d'activité à la mine Kiniero.

Le 3 octobre 2011, nous avons annoncé la conclusion d'une entente avec la Société nationale d'électricité du Burkina Faso (« Sonabel ») visant la construction d'une ligne de transport à haute tension de 73 km pour acheminer de l'électricité à notre mine Mana. La ligne de transport de 26 MW sera reliée directement au réseau national et devrait fournir suffisamment d'électricité pour alimenter la mine. Aux termes de l'entente, nous paierons 0,18 $ le kWh, en regard de 0,31 $ le kWh actuellement.

Le 18 octobre 2011, nous avons annoncé les résultats du programme de forages d'exploration et de forages intercalaires en cours dans la zone Wona SO, située immédiatement au sud-ouest et en parallèle de la zone Wona Profondeur. Les résultats de carottage révèlent un grand potentiel souterrain en profondeur, indiquant la présence de minéralisation à haute teneur sur de grandes épaisseurs. Les résultats, dont ceux obtenus dans le sondage WDC319 qui a livré une teneur en or de 4,07 g/t sur 43 mètres, indiquent que la minéralisation se prolonge en profondeur selon un axe de plongée similaire à celui dans la partie centrale de la zone Wona Principale.

Le 7 novembre 2011, dans le cadre de la mise à jour des progrès réalisés en vue de la mise en valeur du projet souterrain sur la propriété Mana, nous avons annoncé la conclusion d'une lettre d'entente avec l'entrepreneur minier Dumas Contracting Ltd (« **Dumas** »). Cette lettre d'entente précise la portée des responsabilités prises en charge par Dumas durant la période de transition menant à la conclusion d'une

entente définitive pour la mise en valeur du projet souterrain. Par ailleurs, nous avons annoncé que les travaux d'ingénierie détaillée ont été achevés dans le cadre de l'élaboration des plans pour le vestiaire, l'atelier mécanique, l'entrepôt et les bureaux administratifs. Aux termes de la lettre d'entente, Dumas fournira de nouveaux équipements miniers.

Le 8 novembre 2011, nous avons annoncé que le conseil de la Société a autorisé le versement d'un premier dividende en espèces de 0,02 $ CA par action ordinaire, payable le 16 janvier 2012 aux actionnaires inscrits à la clôture des marchés le 31 décembre 2011. Le montant des futurs paiements de dividendes fera l'objet d'une évaluation et sera autorisé par le conseil, en fonction de notre situation financière, de nos besoins en capital, de nos plans de croissance, du prix de l'or, de notre capacité à financer la croissance future et d'autres facteurs que le conseil pourrait juger pertinents selon les circonstances.

2012

Le 2 février 2012, nous avons présenté une mise à jour des travaux de forage de délimitation en cours au gîte Fofina sur notre propriété Mana au Burkina Faso. Des travaux de forage de délimitation par circulation inverse (« **RC** ») ont été effectués à intervalles de 25 mètres dans les zones Fofina et V1 à V7 en novembre 2011. Nous avons actuellement en mains les résultats d'analyse pour 60 % des sondages. De plus, nous avons procédé à un forage carotté sur le gîte Fofina en vue d'entreprendre des essais métallurgiques dont les résultats serviront à préciser les paramètres requis pour l'estimation des réserves. Les résultats continuent de confirmer l'interprétation établie en décembre 2011 et décrite plus en détail en juillet 2011.

Le 16 février 2012, nous avons annoncé notre signature du Pacte Mondial des Nations Unies. Le Pacte Mondial est une plateforme politique et un cadre pratique pour les entreprises qui prônent la durabilité et les pratiques d'affaires responsables. Il a pour but d'aligner les activités commerciales et les stratégies d'affaires sur dix principes universellement acceptés touchant les droits de l'Homme, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. Comme moins de 2 % des participants à cette initiative mondiale lancée par l'ONU en juillet 2000 proviennent du secteur minier, nous nous manifestons parmi les chefs de file de notre secteur d'activité.

Le 21 mars 2012, nous avons annoncé que les activités avaient débuté à notre laboratoire d'exploration situé sur le site de la mine Mana. Le nouveau laboratoire d'analyse, qui est conforme aux exigences du *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* (le « **Règlement 43-101** »), avait à cette date une capacité de traitement de 500 à 600 échantillons par jour. Sa capacité a été portée à 900 échantillons par jour en novembre 2012.

Le 27 mars 2012, nous avons publié une compilation mise à jour du programme de forage à la mototarière en cours sur la propriété Mana. La compilation a relevé six corridors importants d'anomalies aurifères sur la propriété, certains d'entre eux ayant été ciblés pour des travaux de forage en 2012. Ces nouveaux corridors ont été identifiés dans le cadre d'un programme intensif de forage à la mototarière entrepris en février 2010 dans des secteurs sélectionnés pour leur géologie favorable, d'après les résultats d'un levé géophysique réalisé sur l'ensemble de la propriété. Depuis, le forage d'un total de 30 459 trous a été effectué, couvrant environ 25 % de la superficie de la propriété.

Le 14 mai 2012, nous avons annoncé la nomination de Son Excellence M. Tertius Zongo au conseil. M. Zongo est un économiste possédant une vaste expérience en finance internationale et en politique publique. M. Zongo a été premier ministre et chef du gouvernement de la République du Burkina Faso de 2007 à 2011 et ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Burkina Faso aux États-Unis d'Amérique de 2002 à 2007. Parmi les expériences antérieures de M. Zongo, citons des postes de responsabilité croissante au sein du gouvernement du Burkina Faso, dont des mandats comme ministre

d'État au Budget et à la Planification et ministre de l'Économie et des Finances. À ce titre, il a siégé comme gouverneur pour le Burkina Faso à la Banque mondiale, au Fonds monétaire international, à la Banque africaine de développement et à la Banque islamique de développement, et il a également occupé diverses fonctions au niveau sous-régional en Afrique occidentale.

Le 14 mai 2012, nous avons annoncé que le conseil avait autorisé le versement d'un dividende en espèces de 0,02 $ CA par action ordinaire, payable le 16 juillet 2012 aux actionnaires inscrits à la clôture des marchés le 30 juin 2012. Il s'agissait de notre deuxième dividende déclaré après le dividende inaugural versé en novembre 2011.

Le 15 mai 2012, nous avons annoncé que les résultats des forages réalisés en 2011 obtenus jusqu'à cette date, combinés aux résultats antérieurs, nous incitaient à croire qu'il existe un bon potentiel d'agrandir considérablement la fosse Wona-Kona. Cela impliquerait la conversion d'une proportion importante des réserves et des ressources souterraines en réserves et ressources exploitables par fosse, tout en maintenant le potentiel pour une éventuelle exploitation souterraine. Cette approche se solderait par une réduction des dépenses d'investissement et une amélioration des paramètres économiques du projet dans son ensemble. Elle nous permettrait aussi de maximiser les méthodes d'exploitation par fosse à ciel ouvert à Mana et de profiter de l'expérience de notre personnel burkinabé, en plus de nous procurer une plus grande souplesse au niveau des opérations. À cette date, notre équipe des opérations poursuivait son analyse de la dynamique de cet important projet et s'attendait à ce que les résultats de celle-ci soient communiqués en même temps que la mise à jour des réserves et des ressources, alors prévue pour juin 2012. Par conséquent, à partir de ce moment, nous avons temporairement ralenti la cadence des dépenses liées aux travaux souterrains, en attendant la mise à jour de juin 2012.

Le 30 mai 2012, nous avons annoncé les résultats de forage provenant du gisement Wona-Kona à Mana, qui démontrent d'épaisses zones de minéralisation régulières et qui prolongent les zones de minerai aurifère. Ces résultats corroborent notre décision de revoir les scénarios d'exploitation minière et d'examiner la possibilité d'améliorer les paramètres économiques du projet Wona-Kona dans son ensemble. Les récents travaux de forage continuent d'ajouter d'importantes quantités de minéralisation dans les secteurs Wona SO et Kona, où des zones minéralisées à faible plongée ont été suivies sur plus de 400 mètres de profondeur verticale.

Le 11 juillet 2012, nous avons annoncé la mise à jour de nos estimations de réserves et de ressources minérales en date de la fin de l'exercice 2011. Les réserves et les ressources minérales totales de SEMAFO ont augmenté de 1 300 000 onces, passant de 6 000 000 d'onces à 7 300 000 onces d'or, déduction faite des onces extraites. Plus particulièrement, les réserves et les ressources minérales à Mana ont augmenté de 1 500 000 onces pour atteindre 4 800 000 onces, ce qui représente une augmentation de 45 %, déduction faite des onces extraites, alors que les ressources minérales mesurées et indiquées à Mana ont augmenté de plus de 1 700 000 onces, pour un total de 2 800 000 onces. En lien avec notre annonce du 15 mai 2012 concernant le changement possible de scénario d'exploitation minière pour les fosses Wona-Kona, nous avons aussi annoncé que la superfosse à Wona-Kona renfermait 22 700 000 tonnes à une teneur moyenne de 2,32 g/t Au pour un total de 1 700 000 onces en réserves minérales prouvées et probables au 31 décembre 2011, en comparaison de 24 300 000 tonnes à une teneur moyenne de 2,56 g/t Au pour 2 000 000 d'onces combinées dans les fosses Wona et Kona et le projet Wona souterrain en 2010. Nous avons par conséquent décidé d'adopter le scénario d'exploitation d'une superfosse à Wona-Kona. Le gîte Yaho, découvert en 2011, renferme 724 000 onces en ressources minérales mesurées et indiquées, ainsi que 620 000 onces en ressources présumées, tandis que les réserves initiales et les ressources mesurées et indiquées à Fofina totalisent 376 000 onces.

En ce qui a trait au Secteur Sud, nous avons aussi annoncé que le gîte Yaho, découvert au début de l'année 2011, renferme 21 800 000 tonnes à une teneur moyenne de 1,03 g/t Au pour un total de

724 000 onces en ressources minérales mesurées et indiquées, ainsi que 17 700 000 tonnes à une teneur moyenne de 1,09 g/t Au, soit 620 000 onces en ressources présumées. Le gîte Yaho, situé au sud-ouest de Fofina, présente toutefois un contexte géologique différent. Les réserves initiales à Fofina totalisaient 188 000 onces, soit 2 300 000 tonnes à une teneur moyenne de 2,54 g/t Au, tandis que les ressources mesurées et indiquées totalisaient 3 400 000 tonnes à 1,72 g/t Au, pour 188 000 onces. Fofina, découvert en 2010, présente son premier inventaire de réserves minérales après moins de deux ans d'exploration, et continue de démontrer un potentiel pour l'avenir. Les ressources présumées à Fofina en 2011 totalisaient 2 400 000 tonnes à 2,34 g/t Au, soit 183 000 onces, ce qui se compare à 8 400 000 tonnes à 3,15 g/t Au, soit 854 000 onces, en 2010. L'écart s'explique principalement par le transfert de 376 000 onces aux catégories de réserves et de ressources minérales mesurées et indiquées, ainsi que par la nouvelle interprétation géologique découlant des résultats de forages intercalaires réalisés l'an passé.

Dans le cadre de nos travaux axés sur le développement du secteur Sud, des essais métallurgiques ont été entrepris sur un nombre restreint d'échantillons au début de l'année 2012. Les résultats d'essais de lixiviation au charbon standard montrent des défis associés au minerai sulfuré, avec des taux de récupération moyens de 20 %, de 26 % et de 48 % pour Fobiri, Fofina et Yaho respectivement.

Le 8 août 2012, nous avons annoncé que M. Benoit La Salle quittait son poste de président et chef de la direction de SEMAFO et était nommé vice-président exécutif du conseil. Nous avons aussi annoncé que M. Benoit Desormeaux, alors vice-président exécutif et chef des opérations, était promu au poste de président et chef de la direction et nommé au conseil.

Le 29 août 2012, nous avons annoncé la découverte de la nouvelle zone à haute teneur Siou, située à environ 15 km à l'est de l'usine Mana et à 22 km au nord-est de Fofina. À cette date, les résultats initiaux montraient des valeurs régulièrement élevées sur une étendue latérale de plus de un kilomètre, la zone Siou demeurant ouverte. Des essais métallurgiques préliminaires étaient en cours. La zone Siou a été découverte dans le cadre d'un programme de suivi par forage par circulation inverse visant à vérifier une anomalie géochimique, identifiée à la mototarière. À cette date, plus de 12 000 mètres de forage par circulation inverse (89 sondages) et 756 mètres de forage carotté (3 sondages) avaient été effectués sur une étendue latérale d'environ deux kilomètres. Nous avons reçu tous les résultats de cette première phase de forage effectuée le long de sections espacées de 200 à 400 mètres.

Le 18 octobre 2012, nous avons annoncé les résultats de notre programme de forage d'expansion et de délimitation 2012 ciblant la zone Yaho sur la propriété Mana. Les intersections à plus haute teneur semblent plus régulières dans le secteur Nord, avec des valeurs atteignant 3,75 g/t Au sur 56 mètres (MRC12-2007). Le programme 2012 à Yaho avait pour but de mieux délimiter la continuité de la minéralisation à plus haute teneur, particulièrement dans la partie nord du couloir aurifère de 1,7 km de long. De plus, des forages ont été réalisés pour vérifier les extrémités au nord et au sud du gîte connu. En tout, 184 trous sur 22 816 mètres ont été forés par circulation inverse au cours de l'année. Quatre forages carottés totalisant 945 mètres ont également été réalisés à des fins d'échantillonnage métallurgique.

Le 6 novembre 2012, nous avons annoncé que le conseil avait autorisé le versement d'un dividende en espèces de 0,02 $ CA par action ordinaire, payable le 15 janvier 2013 aux actionnaires inscrits à la clôture des marchés le 31 décembre 2012. Il s'agissait de notre troisième dividende depuis le dividende inaugural déclaré en novembre 2011.

Le 7 novembre 2012, nous avons annoncé que SEMAFO Burkina avait déclaré et versé son premier dividende annuel de 787 000 $, ce qui correspond approximativement à 5 % de son résultat net statutaire, au gouvernement du Burkina Faso.

Le 20 novembre 2012, nous avons annoncé les résultats des travaux de forage de suivi portant sur la zone à haute teneur Siou, située à environ 15 km à l'est de l'usine Mana. Sur une étendue de 700 mètres dans la partie centrale, la zone de veines de quartz à haute teneur montre une bonne continuité avec des renflements atteignant par endroits jusqu'à 10 mètres de largeur (par exemple, dans le sondage MRC12-2161 : 5,58 g/t Au sur 10 mètres). De plus, d'autres structures associées ont livré des teneurs plus élevées que celles obtenues précédemment, similaires à celles dans la zone principale Siou. Par exemple, le sondage MRC12-2376 a livré une teneur de 10,85 g/t Au sur 3 mètres à une profondeur de 137 mètres.

Le 11 décembre 2012, nous avons annoncé qu'à la lumière des résultats encourageants obtenus à cette date dans la zone à haute teneur Siou, nous avions décidé de bonifier le budget d'exploration de 2012 de 1 000 000 $ afin de réaliser des travaux de forage supplémentaires dans ce secteur. Ainsi, deux foreuses au diamant sont actuellement mobilisées sur cette zone. Notre équipe géologique prévoit effectuer le forage-carottage d'environ 8 000 mètres d'ici la fin de l'année et ainsi pouvoir ajouter cette nouvelle découverte à l'estimation des ressources du 31 décembre 2012. L'objectif est d'ajouter la zone Siou aux réserves en 2013.

Évolution et perspectives pour 2013

Le 22 janvier 2013, nous avons annoncé que nous avions atteint, en 2012, nos objectifs de production annuelle pour une cinquième année consécutive. La production a totalisé 236 100 onces d'or pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012.

	Production d'or (onces)	
	T4 2012 (3 mois)	2012 (12 mois)
Mana, Burkina Faso	45 600	172 700
Samira Hill, Niger	12 200	49 800
Kiniero, Guinée	4 600	13 600
Production d'or totale	**62 400**	**236 100**

Les ventes d'or pour l'exercice ont totalisé 231 500 onces et se sont soldées par un résultat annuel de 388 500 000 $. Nous disposions d'environ 140 000 000 $ en trésorerie et en équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice 2012.

Nous avons aussi annoncé que l'objectif de production pour 2013 a été fixé à environ 215 000 à 240 000 onces d'or. À Mana, on s'attend à ce que la teneur du minerai soit légèrement inférieure à la teneur moyenne du gisement au cours de l'année, en raison des activités de pré-découverture prévues à la superfosse Wona-Kona. La teneur du minerai à Mana pour 2013 est estimée à 2,13 g/t, et le taux de traitement quotidien devrait atteindre environ 8 500 tonnes. Toutefois, la teneur du minerai devrait s'améliorer en 2014 et en 2015 lorsque les zones à plus haute teneur seront accessibles dans la superfosse. En 2014 et en 2015, la teneur d'alimentation devrait être du même ordre que la teneur aurifère moyenne du gisement, qui est de 2,31 g/t.

	Objectifs ciblés pour 2013		
	Production (onces)	Coût comptant d'exploitation[1] (par once)	Coût comptant total[2] (par once)
Mana	153 000 – 168 000	715 $ – 765 $	805 $ – 855 $
Samira Hill	46 000 – 52 000	885 $ – 935 $	985 $ – 1 035 $
Kiniero	16 000 – 20 000	870 $ – 950 $	975 $ – 1 055 $
TOTAL	**215 000 – 240 000**	**760 $ – 810 $**	**855 $ – 905 $**

[1] Le coût comptant d'exploitation est une mesure non conforme aux IFRS pour laquelle il n'existe pas de définition normalisée en vertu des IFRS et qui est calculée en fonction des onces produites et des tonnes traitées.

[2] Le coût comptant total est une mesure non conforme aux IFRS pour laquelle il n'existe pas de définition normalisée en vertu des IFRS et qui correspond aux charges d'exploitation minière et les redevances gouvernementales par once vendue.

La hausse prévue du coût comptant en 2013 s'explique par la teneur plus basse du minerai qui devrait être traité à Mana au cours de l'année, ainsi que par les pressions inflationnistes qui touchent l'industrie dans son ensemble, y compris au niveau du coût de la main-d'œuvre et des consommables.

Les dépenses d'investissement prévues en 2013 sont évaluées à 114 600 000 $ et sont présentées plus en détail dans le tableau ci-dessous.

Dépenses d'investissement (en millions de dollars)

	Mana	Samira Hill	Kiniero	Total
Frais de découverture	49,5 $	17,4 $	1,0 $	67,9 $
Dépenses d'investissement de maintien de 2013	13,4 $	10,1 $	2,9 $	26,4 $
Dépenses d'investissement de maintien différées de 2012	7,0 $	-	-	7,0 $
Dépenses d'investissement de croissance de 2013	3,5 $	-	-	3,5 $
Dépenses d'investissement de croissance différées de 2012	9,8 $	-	-	9,8 $
Total	**83,2 $**	**27,5 $**	**3,9 $**	**114,6 $**

* Veuillez noter que les montants relatifs aux dépenses d'investissement pour Samira Hill ont été révisés dans notre communiqué de presse du 12 mars 2013, tel qu'il est précisé ci-après.

Les charges administratives consolidées de la Société sont évaluées à 23 000 000 $, ce qui avoisine les dépenses inscrites en 2012.

Mana

Les frais de découverture capitalisés de 49 500 000 $ se rapportent à la découverture de 23 000 000 de tonnes dans la superfosse Wona-Kona. Compte tenu des 13 500 000 tonnes de stériles incluses dans le coût de production, le ratio de découverture global devrait se situer autour de 12:1 en 2013, ce qui correspond au ratio de découverture moyen de la superfosse. Pour 2014, le ratio de découverture global prévu demeure 12:1.

Les dépenses d'investissement de maintien sont estimées à 20 400 000 $ et seront engagées principalement pour de l'équipement minier et des réparations (8 500 000 $), de même que pour rehausser le niveau des digues de retenue des résidus miniers (2 500 000 $).

Les dépenses d'investissement de croissance devraient s'élever à 13 300 000 $, ce qui comprend différentes infrastructures requises pour adapter les installations au débit de traitement plus élevé à l'usine à la suite des trois dernières expansions ainsi qu'au niveau d'activité plus élevé à la superfosse.

Samira Hill

Les frais de découverture capitalisés de 17 400 000 $ se rapportent à la découverture de 5 300 000 tonnes de minerai dans la fosse Boulon Jounga II et à 1 300 000 tonnes à Libiri Nord-Ouest A. Les objectifs de dépenses d'investissement pour Samira Hill ont par la suite été révisés le 12 mars 2013. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à notre communiqué de presse du 12 mars 2013, résumé ci-après.

Kiniero

Les frais de découverture capitalisés de 1 000 000 $ se rapportent à la découverture de 480 000 tonnes de minerai dans la fosse Gobele A. Les dépenses d'investissement de maintien sont évaluées à 2 900 000 $.

Le 28 janvier 2013, nous avons annoncé que les essais métallurgiques réalisés sur des échantillons de la zone à haute teneur Siou avaient révélé des taux de récupération aurifère de plus de 95 %. Les essais sur le minerai de la zone Siou, située à environ 15 km de l'usine Mana, ont été effectués selon un procédé standard de lixiviation au charbon, et les résultats représentent les plus hauts taux de récupération obtenus jusqu'à maintenant pour l'un ou l'autre des gisements à Mana.

Le 21 février 2013, nous avons annoncé que l'estimation des ressources à la fin de l'exercice 2012 comprendra 999 200 onces en ressources présumées en fosse du secteur Siou, situé à environ 15 km de Mana. L'estimation de ressources présumées inclut toutes les zones identifiées au sein du secteur Siou, bien que la majorité des onces proviennent des zones Siou et Neuf. Le tableau suivant présente les renseignements concernant cette première estimation de ressources présumées en fosse.

Ressources présumées dans le secteur Siou (in situ)				
Zone	**Tonnes (en milliers)**	**Teneur (g/t)**	**Tonnes de stériles (en milliers)**	**Onces**
Siou	2 732	5,74		504 000
Neuf	3 410	4,02		440 400
Autres	589	2,90		54 800
Total	**6 731**	**4,62**	**139 928**	**999 200**

Tous les calculs ont été effectués en utilisant un seuil de coupure de 1 g/t Au à l'intérieur d'un tracé de fosse avec un prix de l'or à 1 600 $ l'once.

Une analyse préliminaire de la sensibilité du gisement a aussi été réalisée selon différents scénarios pour le prix de l'or, démontrant clairement que le gisement à haute teneur Siou n'est que marginalement touché par les variations du prix de l'or.

Ressources présumées dans le secteur Siou (in situ)				
Prix de l'or ($ US)	**Tonnes (en milliers)**	**Teneur (g/t)**	**Onces**	**Variation**
1 600 $	6 731	4,62	999 200	-
1 300 $*	6 844	4,48	986 800	(1) %
1 000 $*	5 684	5,04	921 300	(8) %

*Calculé en utilisant les paramètres de coûts utilisés pour les réserves de juillet 2012 à Wona-Kona.

Cette découverte est encore plus significative que les découvertes initiales à Nyafé et à Wona qui avaient mené à la construction de l'usine de traitement Mana. Cette première estimation de ressources présumées à Siou pourrait améliorer les teneurs d'alimentation à l'usine de traitement Mana pour les années à venir. Cela générerait une synergie très intéressante avec les opérations minières actuelles et permettrait donc de réduire le coût comptant total par once à Mana si le gisement Siou était avancé jusqu'à l'étape de la production.

Le 12 mars 2013, nous avons annoncé que nous inscririons une charge de dépréciation hors trésorerie d'environ 60 000 000 $ au quatrième trimestre de 2012. Cette charge de dépréciation se rapporte à la mine Samira Hill et découle d'une réévaluation des flux de trésorerie futurs attendus de la mine réalisée à la suite d'une analyse des paramètres techniques et économiques. Cette révision tient compte de la hausse des dépenses d'investissement de maintien, du coût des consommables et des charges d'exploitation, ainsi que de la montée des coûts énergétiques découlant de la piètre fiabilité du réseau d'électricité au Niger. Cette charge comptable hors trésorerie n'aura aucune incidence sur nos soldes de trésorerie ni sur nos activités quotidiennes régulières. Nous avons aussi annoncé que, dans le cadre de notre stratégie et de nos efforts soutenus visant à réduire les coûts et à optimiser les flux de trésorerie, l'affectation du capital et le rendement des investissements, nous concentrerions

nos efforts sur les onces de qualité. Par conséquent, le budget de dépenses d'investissement pour 2013 à Samira Hill a été réduit, pour passer de 27 500 000 $ à 17 500 000 $. La direction continuera d'évaluer les alternatives stratégiques en lien avec ses actifs à Samira Hill et à Kiniero.

Perspectives pour 2013

Ce que nous entendons faire	Comment nous entendons le faire
▪ Maximiser la croissance organique de notre propriété phare Mana	▪ Par une stratégie d'exploration structurée ▪ Au moyen d'un budget d'exploration initial de 20 000 000 $ à Mana ▪ En concentrant l'exploration : • sur l'expansion du secteur Siou • sur l'ajout de Siou aux réserves de 2013 • à l'intérieur d'un rayon de 20 km de l'usine de traitement • sur de nouvelles cibles potentielles le long du corridor Kokoi de 30 km encaissant le secteur Siou ▪ En amorçant le processus d'obtention des permis pour Siou
▪ Développer et augmenter notre portefeuille de projets et de projets potentiels	▪ En poursuivant l'exploration des cibles à fort potentiel sur l'ensemble de la propriété Mana ▪ En évaluant constamment les occasions d'acquisitions créatrices de valeur
▪ Optimiser et améliorer l'efficience dans l'ensemble de l'organisation	▪ En ciblant les onces de qualité ▪ Par une gestion rigoureuse des coûts ▪ En effectuant des audits internes pour améliorer l'efficience ▪ En analysant les alternatives stratégiques pour nos actifs à Samira Hill et à Kiniero
▪ Livrer une solide performance opérationnelle	▪ En atteignant notre objectif de produire entre 215 000 et 240 000 onces d'or ▪ En maintenant un coût comptant total moyen entre 855 $ et 905 $ l'once
▪ Attirer et retenir les meilleurs talents du secteur minier	▪ Au moyen de programmes de formation continue et de perfectionnement, de stages et de groupes de travail dirigés par les employés ▪ En développant le talent local ▪ Par la nationalisation des emplois ▪ En offrant un milieu de travail propice au respect mutuel, à la diversité des valeurs et à la croissance personnelle
▪ Assurer la sécurité et la fiabilité de nos opérations	▪ Par une gestion environnementale prudente ▪ Par l'amélioration continue de nos initiatives en santé et sécurité

▪ Faire rayonner le savoir-faire de SEMAFO dans nos pays hôtes	▪ En continuant de promouvoir les bonnes relations avec les communautés locales, les gouvernements et les organisations non gouvernementales ▪ En créant et en poursuivant la promotion des initiatives de développement durable ▪ En continuant d'appuyer la Fondation SEMAFO

Ces objectifs constituent des énoncés prospectifs. Se reporter à la RUBRIQUE 23 – ÉNONCÉS PROSPECTIFS.

RUBRIQUE 4 – ESTIMATIONS DES RÉSERVES ET RESSOURCES MINÉRALES

Nous possédons des propriétés qui se situent à différents degrés d'avancement de leur mise en valeur.

Les estimations suivantes des réserves et ressources minérales sont formulées en date du 31 décembre 2012 et ont toutes été établies conformément aux dispositions adoptées par l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole et intégrées dans le Règlement 43-101. Les estimations de nos ressources et de nos réserves liées aux mines Mana, Samira Hill et Kiniero ont été examinées et approuvées par M. Michel A. Crevier, P. Geo, M.Sc.A., vice-président, Exploration et Géologie minière, qui est la « personne qualifiée » de la Société (au sens du Règlement 43-101). Se reporter à la RUBRIQUE 5 – PROJETS MINIERS.

RÉSERVES MINÉRALES

Mines	Mana[1,2] Burkina Faso	Samira Hill [2,3] Niger	Kiniero [2,4] Guinée	Total
Réserves minérales prouvées				
Tonnes	12 561 600	5 237 600	1 082 300	**18 881 500**
Teneur (g/t Au)	2,41	1,33	2,37	**2,11**
Onces[5]	974 400	223 700	82 500	**1 280 600**
Réserves minérales probables				
Tonnes	12 510 800	2 661 400	2 628 100	**17 800 300**
Teneur (g/t Au)	2,20	1,10	2,23	**2,04**
Onces[5]	886 300	94 200	188 800	**1 169 300**
RÉSERVES MINÉRALES TOTALES				
Tonnes	25 072 400	7 899 000	3 710 400	**36 681 800**
Teneur (g/t Au)	2,31	1,25	2,27	**2,08**
Onces[5]	1 860 700	317 900	271 300	**2 449 900**

RESSOURCES MINÉRALES

Mines	Mana Burkina Faso	Samira Hill Niger	Kiniero Guinée	Total
Ressources minérales mesurées				
Tonnes	10 022 300	6 772 100	1 660 100	**18 454 500**
Teneur (g/t Au)	1,54	1,58	2,38	**1,63**
Onces[5]	496 100	344 000	126 800	**966 900**
Ressources minérales indiquées				
Tonnes	38 579 900	4 937 400	6 834 800	**50 352 100**
Teneur (g/t Au)	2,03	1,23	2,31	**1,99**
Onces[5]	2 521 300	195 400	507 100	**3 223 800**
RESSOURCES MINÉRALES TOTALES				
Tonnes	48 602 200	11 709 500	8 494 900	**68 806 600**
Teneur (g/t Au)	1,93	1,43	2,32	**1,89**
Onces[5]	3 017 400	539 400	633 900	**4 190 700**
RÉSERVES ET RESSOURCES MINÉRALES TOTALES				
Tonnes	73 674 600	19 608 500	12 205 300	**105 488 400**
Teneur (g/t Au)	2,06	1,36	2,31	**1,96**
Onces[5]	4 878 100	857 300	905 200	**6 640 600**
RESSOURCES MINÉRALES PRÉSUMÉES				
Tonnes	18 252 800	10 161 600	7 929 400	**36 343 800**
Teneur (g/t Au)	3,18	1,49	2,55	**2,57**
Onces[5]	1 867 400	487 600	649 400	**3 004 400**

1 La Société détient une participation indirecte de 90 % dans SEMAFO Burkina, qui détient une participation directe dans les réserves et les ressources de la mine Mana.

2 Les réserves et les ressources minérales ont été estimées selon un prix respectif de l'or de 1 300 $ et de 1 600 $ l'once.

3 Les réserves et les ressources minérales à la mine Samira Hill représentent les réserves et les ressources combinées de SML et d'AGMDC. La Société détient une participation indirecte de 80 % dans SML.

4 La Société détient une participation indirecte de 85 % dans SEMAFO Guinée, qui détient une participation directe dans les réserves et les ressources de la mine Kiniero.

5 L'arrondissement des nombres au centième de tonnes le plus près peut faire en sorte qu'il existe des différences mineures dans les chiffres représentant les onces contenues.

PROPRIÉTÉ DE MANA – RÉSERVES ET RESSOURCES MINÉRALES (au 31 décembre 2012)

GISEMENTS	31 DÉCEMBRE 2012								
	RÉSERVES PROUVÉES			RÉSERVES PROBABLES			RÉSERVES TOTALES		
	Tonnes	Teneur (g/t Au)	Onces	Tonnes	Teneur (g/t Au)	Onces	Tonnes	Teneur (g/t Au)	Onces
WONA-KONA	10 525 800	2,29	774 800	11 552 500	2,13	790 700	22 078 300	2,21	1 565 500
NYAFÉ	270 300	5,71	49 600	4 600	4,67	700	274 900	5,69	50 300
FOFINA	1 684 500	2,64	143 100	953 700	3,10	94 900	2 638 200	2,81	238 000
ROMPAD	81 000	2,64	6 900	0	0,00	0	81 000	2,64	6 900
TOTAL MANA	**12 561 600**	**2,41**	**974 400**	**12 510 800**	**2,20**	**886 300**	**25 072 400**	**2,31**	**1 860 700**

GISEMENTS	31 DÉCEMBRE 2012								
	RESSOURCES MESURÉES			RESSOURCES INDIQUÉES			RESSOURCES TOTALES		
	Tonnes	Teneur (g/t Au)	Onces	Tonnes	Teneur (g/t Au)	Onces	Tonnes	Teneur (g/t Au)	Onces
WONA-KONA	1 903 600	1,86	113 700	23 925 200	2,45	1 884 300	25 828 800	2,41	1 998 000
NYAFÉ	589 800	4,36	82 700	586 900	4,30	81 100	1 176 700	4,33	163 800
FOFINA	958 400	2,00	61 500	1 346 500	3,32	143 900	2 304 900	2,77	205 400
YAHO	5 832 500	0,98	183 500	12 544 800	0,99	399 700	18 377 300	0,99	583 200
FILON 67	58 100	3,61	6 700	23 900	3,79	2 900	82 000	3,66	9 600
FOBIRI	679 900	2,20	48 000	152 600	1,91	9 400	832 500	2,14	57 400
TOTAL MANA	**10 022 300**	**1,54**	**496 100**	**38 579 900**	**2,03**	**2 521 300**	**48 602 200**	**1,93**	**3 017 400**

GISEMENTS	31 DÉCEMBRE 2012 PRÉSUMÉES		
	Tonnes	Teneur (g/t Au)	Onces
WONA-KONA	6 714 000	2,44	526 900
NYAFÉ	365 600	4,26	50 000
FOFINA	713 200	3,60	82 600
YAHO	1 430 100	1,64	75 500
FILON 67	27 400	3,79	3 300
FOBIRI	1 182 400	2,16	81 900
MAOULA	1 089 400	1,37	48 000
SIOU	6 730 700	4,62	999 200
TOTAL MANA	**18 252 800**	**3,18**	**1 867 400**

Nous présentons 100 % des réserves et des ressources des mines dans le tableau ci-dessus et, par conséquent, excluons les intérêts minoritaires. Pour les réserves dans les fosses, les teneurs de coupure ont été établies à l'aide du logiciel Ultimate Pit, en tenant compte du type de matériel et de la distance de halage.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des caractéristiques des propriétés minières existantes qui sont stratégiques pour la Société et à l'égard desquelles nous détenons un permis d'exploration ou un permis d'exploitation.

Description des propriétés (au 31 décembre 2012)				
Nom de la propriété	**Type de permis**	**Superficie (en km^2)**	**Pourcentage de participation**	**Date d'échéance**
BURKINA FASO				
Mana	Exploitation	93,5	90 %	20 mars 2027
Mana Ouest	Exploration	163,53	100 %	10 octobre 2014
Mana Est	Exploration	180,80	100 %	19 octobre 2014
Fobiri 2	Exploration	220,10	100 %	4 janvier 2015
Kona Blé	Exploration	106,06	100 %	18 janvier 2014
Bombouela Nord	Exploration	115,45	100 %	30 décembre 2013
Bombouela	Exploration	250	100 %	8 août 2014
Kona II	Exploration	187,45	100 %	27 janvier 2015
Bara	Exploration	172,56	100 %	10 octobre 2014
Oula	Exploration	194,11	100 %	27 octobre 2015
Massala	Exploration	187,20	100 %	24 avril 2015
Saoura	Exploration	247,48	100 %	15 avril 2013
Datambi 2	Exploration	155,20	100 %	22 décembre 2009[2]
NIGER				
Samira-Libiri	Exploitation	14,58	80 %	5 novembre 2019[1]
Boulon Jounga	Exploitation	7,12	80 %	21 août 2029
Saoura	Exploration	337,70	100 %	20 mars 2012[3]
Tiawa	Exploration	305,00	100 %	20 mars 2012[3]
GUINÉE				
Jean Gobelé	Exploitation	25,00	85 %	18 décembre 2014
Jean Gobelé	Exploration	215,00	85 %	5 novembre 2012[2]
Jean Gobelé (Blocs Est-Ouest)	Exploration	68,00	85 %	5 novembre 2012[2]
Ouest-Balan	Exploitation	35,00	85 %	9 janvier 2018
Ouest Balan E	Exploitation	36,00	85 %	26 avril 2020

1. Le permis Samira-Libiri a été délivré à SML, société dans laquelle AGMDC détient une participation de 80 %.
2. Une demande de renouvellement a été déposée aux autorités compétentes, et nous sommes en attente du renouvellement.
3. Le 28 février 2012, un renouvellement a été accordé pour ces permis; ce renouvellement est valide jusqu'au 28 février 2016.

RUBRIQUE 5 - PROJETS MINIERS

Mines en exploitation

Burkina Faso

Mine Mana

La section qui suit est une reproduction du sommaire exécutif contenu dans le rapport technique intitulé « Rapport technique avancé, propriété Mana, Burkina Faso, mise à jour des réserves et des ressources au 31 décembre 2012 », daté du 22 mars 2013 (le « Rapport Mana ») et préparé sous la supervision de Michel Crevier, géo., M.Sc.A., vice-président, Exploration et Géologie minière et « personne qualifiée » de SEMAFO. Le lecteur devrait se reporter au texte intégral du Rapport Mana, intégré dans les présentes par renvoi.

« 1- Sommaire exécutif

Le présent rapport technique a été préparé par SEMAFO en appui à la divulgation annuelle des estimations de ressources et de réserves minérales pour la propriété Mana, suite à la campagne d'exploration 2012. Cette évaluation a été effectuée et le présent rapport a été rédigé conformément aux dispositions du Règlement 43-101 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (le « Règlement 43-101 »). Le présent rapport sur l'estimation des ressources et des réserves minérales sur la propriété Mana a été préparé par Michel Crevier, géo., François Thibert, géo., Richard Roy, géo., Patrick Moryoussef, ing., et Sylvain Duchesne, ing.

Les données présentées dans ce rapport comprennent des observations générales faites sur le terrain sur une base régulière par les auteurs dans le cadre de leur travail.

Les gisements d'or et les mines de Mana sont situés au sud-ouest du Burkina Faso, dans les provinces de Balé et Mouhoun, à environ 200 km par route de la capitale Ouagadougou. Les gisements d'or de Mana se trouvent à l'intérieur des limites de douze permis d'exploration et d'un permis minier totalisant 2 217,74 km². La plupart des permis d'exploration sont accordés pour des périodes renouvelables de 3 ans (jusqu'à un maximum de 9 ans) à Mana Minéral S.A. ou Ressources Tangayen S.A., deux filiales à part entière de SEMAFO, tandis que le permis minier a été accordé pour une période de 20 ans (se terminant le 20 mars 2027 et renouvelable au besoin pour des périodes de 5 ans) à SEMAFO Burkina Faso S.A. SEMAFO détient une participation indirecte de 90 % dans SEMAFO Burkina Faso S.A. et le gouvernement du Burkina Faso détient la participation restante de 10 %. Le permis minier couvre les fosses de Wona-Kona et de Nyafé, où les activités minières sont présentement en cours. Une autorisation préliminaire a été accordée pour l'agrandissement du permis minier, afin de couvrir complètement le prolongement vers le nord de la superfosse de Wona-Kona mais le document officiel reste à venir. La demande visant à créer un nouveau permis minier qui couvrirait les zones Fofina, Fobiri, Yaho et Siou est en voie d'être déposée. SEMAFO ne prévoit aucun délai majeur dans l'obtention des permis miniers pour ces gisements.

Les gisements et la mine Mana sont accessibles par route à partir de la capitale Ouagadougou qui est desservie par des vols réguliers la reliant à l'Europe et à d'autres pays d'Afrique. Les 175 premiers kilomètres du trajet de 270 kilomètres s'effectuent sur la route pavée principale reliant Ouagadougou à Bobo Dioulasso. Le reste du trajet suit une route en gravier bien entretenue.

Depuis l'ouverture de la mine Mana en mars 2008, SEMAFO a graduellement augmenté la capacité de traitement, passant de 4 000 tpj à la capacité actuelle de 8 000 tpj de minerai mixte. Les installations comprennent un circuit de lixiviation au charbon (CIL; *Carbon In Leach*) avec un concasseur, un broyeur semi-autogène, deux broyeurs à boulets, des cellules de réaction, une chambre de coulée et des services connexes, et la construction d'un pipeline de 58 km reliant la rivière Mouhoun au barrage Wona. Environ un demi-kilomètre à l'est de l'usine de traitement, SEMAFO a établi un camp résidentiel pour les expatriés et le personnel cadre avec, entre autres, une salle à manger et un club. L'électricité est fournie par des génératrices au diésel, toutefois une entente a été signée en 2012 avec Sonabel, la société nationale d'électricité, visant à construire une ligne de transmission reliant la mine Mana au réseau national d'électricité.

La production totale de minerai d'or à la mine Mana jusqu'à présent s'élève à 857 000 onces à partir de 9,3 millions de tonnes de minerai à une teneur de 3,16 g/t Au. La majeure partie du minerai extrait en 2012 provenait de la mine à ciel ouvert Wona-Kona.

L'exploration à Mana suit généralement une approche systématique qui varie en fonction des renseignements disponibles sur chaque cible spécifique. Pour le ciblage préliminaire, les levés géophysiques aéroportés (Mag-Helitem) et la cartographie en surface sont les outils employés pour identifier les secteurs à vérifier par échantillonnage à la mototarière. Le forage à la mototarière est une méthode d'échantillonnage géochimique qui donne de bons résultats à moindre coût, et qui consiste à forer des trous verticaux jusqu'à l'horizon de saprolite en place suivant une grille préétablie. Un échantillon est prélevé à l'interface latérite/saprolite et un autre à l'intérieur de la saprolite. La méthode de forage privilégiée à Mana est le forage à circulation inverse (RC; *Reverse Circulation*), qui est une méthode de forage destructrice. Selon les renseignements inclus dans la base de données de forage à la fin de 2012, SEMAFO a réalisé 4 688 trous (527 671 mètres) de forage sur la propriété Mana. Le forage aux couteaux (AC) est une autre méthode de forage destructrice qui se limite aux horizons de sols : le forage se termine généralement à la base de la couche de saprolite. Cette méthode est rapide et peu coûteuse et est typiquement employée pour vérifier des anomalies identifiées à la mototarière. La base de données de Mana contient 5 512 trous de forage AC totalisant 205 776 mètres. Le forage carotté orienté permet de recueillir des renseignements géologiques comme le pendage et le degré d'altération, des renseignements qui ne peuvent être obtenus à partir des déblais de forage RC. Il permet aussi de recueillir du matériel pour les essais métallurgiques et les mesures de densité. Selon les renseignements inclus dans la base de données de forage à la fin de 2012, il y a eu un total de 241 300 mètres de forage carotté complété en 704 sondages sur la propriété Mana jusqu'à présent.

Un programme robuste de QAQC a été mis en œuvre par le groupe d'exploration de Mana Minéral. Dans chaque lot de 78 échantillons, deux matériaux de référence certifiés et un échantillon stérile (blanc) sont insérés. Le laboratoire externe d'ALS à Ouagadougou (ALS) et le laboratoire interne de la Société sur le site de la mine Mana (Mana) ont la responsabilité de préparer un seul duplicata de matériel grossier. De plus, 0,5 % des pulpes d'échantillons traitées par chaque laboratoire ont été expédiées pour une deuxième analyse à l'autre laboratoire (c'est-à-dire les échantillons de Mana sont envoyés à ALS et ceux de ALS à Mana). Tous les lots de résultats sont vérifiés sur réception et des critères prescrits de réussite ou d'échec sont appliqués pour décider si les données pourront être intégrées à la base de données ou si le lot doit être renvoyé pour une nouvelle analyse.

La propriété Mana est essentiellement couverte par des roches sédimentaires, volcano-sédimentaires et volcaniques d'âge birrimien (paléoprotérozoïque) de la ceinture de Houndé, au sein du craton ouest-africain qui occupe la majeure partie du Burkina Faso. Partout au pays, plusieurs ceintures de roches vertes dissèquent le craton et abritent d'importants gisements d'or. Les roches sédimentaires, volcano-sédimentaires et volcaniques que l'on retrouve dans ces ceintures sont métamorphisées au faciès des schistes verts et ont subi au moins deux phases de déformation (une synchrone et une postérieure à la schistosité). Les structures minéralisées sont généralement orientées nord/sud ou nord-est/sud-ouest. Ces orientations sont subparallèles à la plupart des contacts lithologiques.

Huit gisements distincts ont été reconnus jusqu'à présent sur la propriété Mana. Le gisement Wona-Kona, situé près de l'usine de traitement, est de loin de plus important. La mine à ciel ouvert est présentement en production sur une étendue latérale de 4,8 km et fournit la majeure partie du minerai traité à l'usine. Le gisement Nyafé est situé à 12 km au sud de Wona-Kona et représente une structure minéralisée de plus haute teneur mais de moindre épaisseur. Les gîtes Filon 67, Maoula, Fobiri et Fofina sont situés à environ 12 à 15 km au sud de Wona-Kona et constituent également des systèmes filoniens minéralisés plus étroits. Le gîte Yaho est situé à 15 km au sud-ouest de Wona-Kona et représente un nouveau contexte géologique pour la minéralisation sur la propriété Mana. Enfin, le gîte à haute teneur Siou récemment découvert est situé à 15 km à l'est de l'usine de traitement Mana et est constitué de six zones de cisaillement subparallèles modérément inclinées vers l'est. La minéralisation est confinée à l'intérieur d'un corridor de 50 mètres de large qui suit le contact. La majeure partie de la minéralisation se retrouve au sein de deux zones de cisaillement, les zones Siou et 9, sur une distance d'environ 2 km. L'or est encaissé dans les veines de quartz à l'intérieur des zones de cisaillement.

Le budget d'exploration est demeuré agressif en 2012, avec un total de 32 322 mètres de forage carotté et 252 754 mètres de forage RC et AC ayant été complétés sur la propriété. Le forage à la mototarière est effectué pour prélever des échantillons représentatifs dans la saprolite. En tout, 85 942 mètres de forage à la mototarière ont été complétés sur des grilles couvrant les secteurs les plus prometteurs. Cette campagne d'exploration agressive a permis de délimiter plusieurs nouvelles zones favorables et gîtes aurifères.

L'estimation des ressources a été complétée à l'aide d'une base de données divisée selon les sept secteurs avec des modèles de blocs de ressources spécifiques : Wona-Kona, Nyafé-F67, Fofina, Fobiri, Yaho, Maoula et Siou. La base de données de Wona-Kona comporte des données provenant de 1 740 trous de forage et tranchées totalisant 311 870 mètres (vs 1 594 trous de forage totalisant 281 521 mètres à la fin de 2011), répartis de la façon suivante : 23 tranchées, 519 forages carottés, 1 038 forages RC incluant 2 forages spéciaux (WSHQ3 et WSPQ2), et 160 forages d'exploration AC. En tout, 238 435 intervalles d'analyse totalisant 240 031 mètres avec des valeurs en or sont disponibles (vs 204 227 intervalles d'analyse totalisant 202 727 mètres à la fin de 2011); la plupart ont une longueur de un mètre.

La base de données de forage de Nyafé-F67 n'a pas été modifiée depuis la fin de 2009. À Nyafé, nous disposons de 994 forages et tranchées totalisant 62 824 mètres.

La base de données de forage de Fofina compte 551 trous de forage (vs 393 à la fin de 2011) totalisant 77 659 mètres (53 936 mètres à la fin de 2011) répartis de la façon suivante : 509 forages RC, 30 forages carottés et 12 tranchées. Les forages d'exploration AC ont été

exclus de la base de données. Les forages à Fofina montrent une couverture d'analyse presque parfaite, avec 77 481 intervalles d'analyse totalisant 77 295 mètres.

Il n'y a pas eu de nouveaux forages en 2012 à Fobiri mais la base de données a été mise à jour depuis. La base de données mise à jour compte 909 trous de forage totalisant 107 004 mètres répartis de la façon suivante : 279 forages AC, 605 forages RC, 23 forages carottés et 2 tranchées. En tout, 108 387 intervalles d'analyse totalisant 108 260 mètres avec des valeurs en or sont disponibles; la plupart ont une longueur de un mètre.

Le secteur Yaho comporte 698 trous de forage totalisant 77 115 mètres, répartis de la façon suivante : 179 forages AC, 499 forages RC et 20 forages carottés. En tout, 77 115 intervalles d'analyse totalisant 77 057 mètres sont disponibles dans les forages à Yaho.

Il n'y a eu aucun nouveau forage ni aucune nouvelle tranchée excavée dans le secteur Maoula en 2012. La base de données de forage à Maoula comporte des données pour 67 sondages et tranchées totalisant 3 851 mètres.

La base de données de Siou comporte 202 trous de forage totalisant 31 233 mètres, dont 156 forages RC et 46 forages carottés. En tout, 31 466 intervalles d'analyse totalisant 31 203 mètres sont disponibles dans la base de données de Siou.

En 2012, des essais métallurgiques ont démontré que le minerai sulfuré des gîtes Fofina, Fobiri et Yaho obtenait des taux de récupération plutôt bas (20 % à 48 %) lors du traitement traditionnel CIL. Par conséquent, SEMAFO a décidé d'investiguer d'autres schémas de traitement incluant la flottation des sulfures, le rebroyage du concentré de sulfures et ultimement l'oxydation, dans le but d'obtenir une meilleure récupération de l'or. Bien qu'une combinaison de broyage ultrafin suivi d'une étape d'oxydation à Fofina ait permis d'améliorer substantiellement la récupération (88 %), les essais indiquent également que les dépenses d'investissement et le coût des consommables requis pour atteindre des résultats optimaux ne sont pas justifiés au niveau actuel du prix de l'or. Toutefois, la Société effectue actuellement des essais de lixiviation en tas sur le matériel oxydé du gîte Yaho, dans le but d'améliorer les paramètres économiques du secteur Sud. Les résultats devraient être disponibles au cours du troisième trimestre de 2013.

À Siou, compte tenu de la présence d'or grossier dans la minéralisation, seuls des essais métallurgiques CIL ont été effectués puisque la présence de minerai réfractaire n'était pas anticipée. Les résultats de lixiviation ont indiqué d'excellents taux de récupération de l'or dans le cadre de procédés CIL standards. Le taux de récupération était systématiquement supérieur à 95 %, et ce, pour tous les types de minéralisation, oxydée et sulfurée, indiquant la présence d'une grande proportion d'or libre dans les échantillons minéralisés. Des essais de concentration gravimétrique ont été effectués mais les résultats ne montrent pas de gain significatif comparativement au procédé CIL à lui seul.

Les travaux d'exploration complétés sur la propriété Mana ont été effectués conformément aux normes de l'industrie et des protocoles appropriés sont en place afin d'assurer que les données sont de qualité suffisante pour respecter les exigences du Règlement 43-101. La propriété est très vaste et plusieurs secteurs qui comportent des domaines géologiques reconnus comme étant favorables n'ont pas encore été vérifiés par forage. L'investissement important consenti en exploration est approprié, compte tenu du fait que les probabilités de faire de nouvelles découvertes demeurent très élevées.

Les réserves minérales actuelles sur le projet Mana totalisent 25,1 millions de tonnes à une teneur moyenne de 2,31 g/t Au, soit 1,9 million d'onces d'or, suite à l'extraction de 200 000 onces en 2012 (Tableau 1). Ceci se compare à 25,7 millions de tonnes à une teneur moyenne de 2,40 g/t Au, soit 2,0 millions d'onces d'or en 2011. Les ressources minérales mesurées et indiquées montrent une augmentation du nombre d'onces mais une diminution du tonnage, passant de 51,4 millions de tonnes à une teneur moyenne de 1,69 g/t Au, ce qui représente 2,8 millions d'onces à la fin de 2011, à 48,6 millions de tonnes à une teneur moyenne de 1,93 g/t Au ce qui représente 3,0 millions d'onces à la fin de 2012. La majeure partie de la minéralisation sulfurée incluse dans l'estimation des ressources pour 2011 a été retirée en raison des taux de récupération à l'usinage CIL utilisés comme paramètre pour la simulation visant à établir les critères de « perspectives raisonnables de rentabilité ». La récente découverte de minéralisation à haute teneur non réfractaire dans le secteur Siou a sensiblement changé la donne et les ressources présumées à la fin de 2012 s'élèvent à 18,3 millions de tonnes à une teneur moyenne de 3,18 g/t Au pour 1,9 million d'onces, comparativement à 38,5 millions de tonnes à une teneur moyenne de 1,68 g/t Au pour 2,0 millions d'onces à la fin de 2011. Les ressources dans la fosse du secteur Siou représentent un million d'onces peu sensibles aux variations du prix de l'or tel qu'indiqué au Tableau 2.

Tableau 1. Sommaire des estimations de ressources et de réserves.

Toutes les ressources ont été estimées selon un seuil de coupure déterminé au moyen du logiciel *Ultimate Pit*, à 1,5 g/t Au sous la fosse Wona-Kona et à 2,0 g/t Au pour les autres gisements. Les seuils de coupure pour les réserves ont été établis au cas par cas. Pour plus de détails, veuillez consulter les rubriques 14 et 15 du rapport.

Table 1. 43-101 Semafo March 2013

SECTEURS	RÉSERVES PROUVÉES			RÉSERVES PROBABLES			RESSOURCES MESURÉES			RESSOURCES INDIQUÉES			RESSOURCES PRÉSUMÉES		
	Tonnage	Teneur (g/t Au)	Onces Au	Tonnage	Teneur (g/t Au)	Onces Au	Tonnage	Teneur (g/t Au)	Onces Au	Tonnage	Teneur (g/t Au)	Onces Au	Tonnage	Teneur (g/t Au)	Onces Au
WONA-KONA	10 525 800	2,29	774 800	11 552 500	2,13	790 700	1 903 600	1,86	113 700	23 925 200	2,45	1 884 300	6 714 000	2,44	526 900
NYAFÉ	270 300	5,71	49 600	4 600	4,67	700	589 800	4,36	82 700	586 900	4,30	81 100	365 600	4,26	50 000
FOFINA	1 684 500	2,64	143 100	953 700	3,10	94 900	958 400	2,00	61 500	1 346 500	3,32	143 900	713 200	3,60	82 600
YAHO	–	–	–	–	–	–	5 832 500	0,98	183 500	12 544 800	0,99	399 700	1 430 100	1,64	75 500
FILON67	–	–	–	–	–	–	58 100	3,61	6 700	23 900	3,79	2 900	27 400	3,79	3 300
FOBIRI	–	–	–	–	–	–	679 900	2,20	48 000	152 600	1,91	9 400	1 182 400	2,16	81 900
MAOULA	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1 089 400	1,37	48 000
SIOU	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	6 730 700	4,62	999 200
STOCKS	81 000	2,64	6 900	0	0	0	–	–	–	–	–	–	–	–	–
TOTAL MANA	**12 561 600**	**2,41**	**974 400**	**12 510 800**	**2,20**	**886 300**	**10 022 300**	**1,54**	**496 100**	**38 579 900**	**2,03**	**2 521 300**	**18 252 800**	**3,18**	**1 867 400**

	Totaux combinés		
	Tonnage	Teneur (g/t Au)	Onces Au
Total des réserves prouvées et probables	25 072 400	2,31	1 860 700
Total des ressources mesurées et indiquées	48 602 200	1,93	3 017 400
Total des ressources présumées	18 252 800	3,18	1 867 400

Tableau 2. Sensibilité des ressources du secteur Siou

Ressources présumées dans le secteur Siou				
Prix de l'or ($ US)	**Tonnes (000)**	**Teneur (g/t)**	**Onces en place**	**Variance**
1 600 $	**6 731**	**4,62**	**999 200**	**--**
1 300 $*	**6 844**	**4,48**	**986 800**	**(1 %)**
1 000 $*	**5 684**	**5,04**	**921 300**	**(8 %)**

* Calculé en utilisant les mêmes paramètres de coûts que ceux utilisés pour les réserves à Wona-Kona.

La Société vise les objectifs suivants :

- Continuer d'explorer agressivement la propriété Mana afin d'accroître l'inventaire de réserves, en mettant l'accent sur les terrains à l'intérieur d'un rayon de 20 km de l'usine de traitement Mana.
- Compléter les forages intercalaires dans le secteur Siou dans le but d'établir une première estimation de réserves dès 2013.
- Poursuivre les études métallurgiques pour évaluer le potentiel de lixiviation en tas sur quelques gîtes, en particulier à Yaho.
- Tester le rendement métallurgique des échantillons de façon systématique à l'étape de l'exploration, particulièrement dans les nouvelles zones.
- Préparer des études d'impact environnemental et communautaire afin de faciliter l'obtention des nouveaux permis miniers. »

(*fin du Sommaire exécutif*)

Les renseignements présentés ci-dessous s'ajoutent au Sommaire exécutif du rapport Mana reproduit ci-dessus.

Exploitation minière

Toutes les activités d'exploitation minière sont effectuées suivant la méthode à ciel ouvert. Comme c'est le cas dans plusieurs gisements de minerai oxydé, les fosses à Mana sont exploitées avec une certaine proportion de forages et d'abattage à l'explosif.

La sélectivité du minerai est réalisée grâce à l'échantillonnage des zones minéralisées le long des tranchées sur les espacements entre les bancs. Les géologues tracent des lignes sur ces espacements et des échantillons de 1,0 m chacun sont prélevés et analysés. L'influence verticale de ces échantillons est portée à 3,33 mètres. Selon les résultats d'analyse, les contacts minerai/stérile sont tracés sur les espacements et l'exploitation sélective est faite pour séparer ce que l'on définit comme le minerai à haute teneur, le minerai à teneur moyenne, le minerai à basse teneur ou marginal et le matériel stérile. Des techniciens sont assignés au suivi de toutes les activités minières.

À l'exception de quelques failles locales ou de zones de cisaillement, les murs des fosses semblent très stables. Les fosses sont conçues avec un angle de pente moyen de 42° dans le minerai saprolitique ou oxydé et de 52° dans le minerai de saproc, de roche fraîche ou sulfuré.

SEMAFO Burkina est exploitant-propriétaire et sa flotte minière comprend des équipements Komatsu et Caterpillar, notamment :

- Dix camions de terrain, modèle HD785-7 d'une capacité de 78,5 verges cubes
- Seize camions de terrain, modèle HD-465-7 d'une capacité de 45 verges cubes
- Dix-neuf camions de terrain, modèle HD-605-7R d'une capacité de 45 verges cubes
- Six camions de terrain, modèle CAT 775F d'une capacité de 45 verges cubes
- Treize excavatrices hydrauliques (deux PC 800, une PC 400, une PC 600, sept PC 1250 et deux CAT 6018)
- Sept bouteurs (deux D275, quatre D375 et un CAT 834)
- Sept chargeuses sur roues (deux WA600, une WA420, deux CAT 990H, une CAT 966H et une CAT 9804)
- Trois niveleuses (une 705 et deux Caterpillar 16M)

- Deux camions-citernes pour l'eau, modèle HD-465-7
- Onze foreuses Atlas Copco Rock F9
- Un compacteur, modèle RAH-X6

Les installations d'entretien sont adéquates et plusieurs expansions sont prévues de façon à pouvoir répondre aux besoins de la flotte actuelle. La flotte est bien entretenue et est en bon état. Elle est en mesure d'extraire jusqu'à 110 000 tpj.

Production

Le tableau suivant présente les statistiques de production d'or de la mine Mana pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2012. La mine Mana est détenue et exploitée par SEMAFO Burkina. Nous détenons une participation de 90 % dans SEMAFO Burkina.

Mise à jour de la production[1]	Exercice terminé le 31 décembre					Total
	2012	2011	2010	2009	2008	
Production d'or (onces)	172 700	187 800	179 700	153 500	74 000	767 700
Minerai traité à l'usine (tonnes)	2 738 000	2 448 200	1 910 200	1 401 700	773 700	9 271 800
Teneur pondérée du minerai traité (g/t Au)	2,25	2,76	3,29	3,50	3,62	2,9
Récupération pondérée (%)	87	88	88	95	93	89
Coût comptant d'exploitation ($/once)[2]	662	510	370	364	384	470
Coût comptant global ($/once)[3]	750	592	415	398	415	530

1 Le démarrage de l'usine à la mine Mana a eu lieu en février 2008.

2 Le coût comptant d'exploitation cité dans la présente notice annuelle est une mesure de performance financière non conforme aux Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards* ou les « IFRS ») pour laquelle il n'existe pas de définition normalisée en vertu des IFRS et qui est calculée en fonction des onces produites.

3. Le coût comptant global est une mesure de performance financière non conforme aux IFRS pour laquelle il n'existe pas de définition normalisée en vertu des IFRS et qui correspond aux charges d'exploitation minière et aux redevances gouvernementales par once vendue.

En 2012, un total de 2 712 200 tonnes de minerai et 17 023 000 tonnes de roches stériles ont été extraites des fosses Wona et Nyafé, ce qui correspond à un ratio de découverture de 6,3:1 comparativement à un ratio de 5,5:1 en 2011. La diminution de la teneur du minerai traité en 2012, comparé à 2011, reflète principalement la proportion plus importante de minerai extrait de la fosse Wona dont la teneur est inférieure au minerai provenant de la fosse Nyafé, combiné à notre incapacité temporaire d'accéder aux zones à plus haute teneur tel que prévu à l'origine, ainsi que le débit de traitement plus élevé qui a eu pour effet de traiter du minerai à plus basse teneur en 2012. La diminution des onces d'or produites est directement liée à la diminution de la teneur du minerai traité.

De plus, 11 574 500 tonnes de roches stériles ont été extraites de la fosse Wona dans le cadre de la phase de prédécouverture. L'augmentation de la quantité totale de matériel extrait, de 2011 à 2012, s'explique principalement par l'ajout d'équipement minier.

En 2012, la mine Mana a traité 2 738 000 tonnes de minerai à une teneur moyenne de 2,25 g/t Au, pour ainsi produire 172 700 onces d'or moyennant des coûts comptants d'exploitation[1] de 662 $ l'once. Les coûts comptants d'exploitation par once peuvent comprendre certains coûts comptants engagés au cours de périodes antérieures, comme les coûts de constitution du minerai empilé. Ils peuvent en outre exclure des coûts comptants engagés pendant l'exercice en cours et qui se rapportent à la production future. D'autres précisions sur le calcul des coûts comptants d'exploitation sont données dans la section intitulée « Mesures de performance financière non conformes aux IFRS » (section 22) du rapport de gestion de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 déposé sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com et disponible sur notre site Web à l'adresse www.semafo.com.

Programme d'expansion de la mine Mana

Mises à jour sur les projets – Expansion de l'usine - Phase IV

- La capacité de traitement devait atteindre jusqu'à 7 200 tpj pour le minerai de roches dures et jusqu'à 8 000 tpj pour le minerai mixte
- La réalisation de la phase IV devait permettre d'augmenter le débit de traitement de 1 200 tpj, ce qui représenterait entre 26 000 et 30 000 onces d'or de plus par année comparativement à la capacité d'usinage antérieure
- La mise en service a été complétée en juillet 2012 et la capacité d'usinage actuelle dépasse les attentes
- Le budget prévu pour cette quatrième phase d'expansion de l'usine était de 25 000 000 $, incluant 18 400 000 $ pour les améliorations à l'usine et 6 600 000 $ pour de l'équipement minier supplémentaire
- Au 31 décembre 2012, l'expansion de l'usine avait été complétée
- La période de recouvrement est évaluée à moins de 16 mois.

Les principaux changements apportés à l'usine de traitement comprennent :

- L'ajout d'un concasseur à galets
- L'utilisation d'un troisième broyeur à boulets, auparavant gardé en réserve
- L'ajout d'un réservoir de lixiviation CIL
- Une augmentation de 50 % de la capacité du circuit d'élution
- L'ajout de 2 groupes électrogènes Cummins de 1 MW
- Des pièces de rechange essentielles
- L'amélioration de la capacité de certains équipements (compresseurs, pompes, etc.)

Nouvelles installations de production projetées dans le secteur Sud

En juillet 2012, le plan visant à accroître la capacité de traitement de 6 000 tpj pour accommoder le minerai éventuel en provenance du secteur Sud (Fofina, Fobiri, Yaho) a été reporté compte tenu des défis métallurgiques associés au minerai sulfuré de ces zones. En effet, les résultats des

1 Le coût comptant d'exploitation cité dans la présente notice annuelle est une mesure de performance financière non conforme aux Normes internationales d'informations financières (International Financial Reporting Standards) (« IFRS ») pour laquelle il n'existe pas de définition normalisée en vertu des IFRS et qui est calculée en utilisant le nombre d'onces produites et le nombre de tonnes traitées.

essais métallurgiques indiquent de faibles taux de récupération de l'or dans les sulfures réfractaires au moyen d'un procédé standard CIL.

Pipeline de la rivière Mouhoun

Dans le but d'assurer un approvisionnement suffisant en eau pour le site minier de Mana, la construction d'un pipeline de 58 km de long reliant la rivière Mouhoun au barrage Wona a été amorcée en 2011. La construction du pipeline s'est déroulée tel que prévu et le projet a été mis en service en septembre 2012. Le pipeline fonctionne présentement à sa pleine capacité nominale de 450 m^3/h. Le coût global du pipeline s'est élevé à 24 400 000 $, soit 5 800 000 $ de moins que le budget prévu à l'origine, qui était de 30 200 000 $.

Développement de Wona Profondeur

À la fin du deuxième trimestre de 2011, nous avons donné le feu vert au démarrage du projet souterrain, suite aux résultats positifs de l'étude de faisabilité du projet souterrain à Mana indiquant un taux de rendement interne de 49 % sur la base d'un prix de l'or à 1 400 $. Notre équipe technique pour le projet souterrain a débuté les travaux d'ingénierie et d'optimisation en juillet 2011.

En mai 2012 toutefois, nous avons annoncé que les résultats de forage de 2011 obtenus jusqu'à ce moment nous portaient à croire qu'il existait un bon potentiel d'agrandir considérablement la fosse Wona-Kona. Ceci impliquait de convertir une grande partie des réserves et des ressources souterraines en réserves et ressources dans la fosse, tout en gardant la possibilité d'une éventuelle opération souterraine. En juillet 2012, nous avons annoncé notre décision d'aller de l'avant avec un scénario d'exploitation minière en superfosse à Wona-Kona.

La superfosse à Wona-Kona renferme 22 700 000 tonnes de minerai à une teneur moyenne de 2,32 g/t Au pour un total de 1 700 000 onces en réserves minérales prouvées et probables au 31 décembre 2011. Ceci se compare à 24 300 000 tonnes à une teneur moyenne de 2,56 g/t Au pour 2,0 millions d'onces combinées dans les fosses Wona-Kona et le projet Wona souterrain en 2010.

De plus, le secteur Wona-Kona renferme des ressources minérales mesurées et indiquées de 25 100 000 tonnes à une teneur moyenne de 2,16 g/t Au pour un total de 1 700 000 onces au 31 décembre 2011. Ceci se compare à 22 600 000 tonnes à une teneur moyenne de 1,38 g/t Au pour 1 000 000 onces à la fin de l'exercice 2010. L'augmentation de 700 000 onces en ressources minérales mesurées et indiquées démontre le potentiel d'accroître davantage les réserves par expansion de la fosse et(ou) par exploitation souterraine.

Faits saillants de la superfosse à Wona-Kona[2] :

Dimensions :	5 kilomètres x 0,5 kilomètre x 300 mètres de profondeur
Tonnes de minerai :	22 686 000 tonnes
Teneur moyenne :	2,32 g/t Au
Récupération moyenne :	83 %
Onces en réserves :	1 694 000 onces

2 Le lecteur est prié de consulter notre communiqué du 11 juillet 2012 préparé conformément au Règlement 43-101 et déposé sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com et qui est aussi disponible pour consultation sur notre site Web à l'adresse www.semafo.com.

Tonnes de stérile* :	273 298 000 tonnes
Ratio stérile/minerai :	12:1
Ratio stérile/minerai ajusté** :	7:1
Coût comptant d'exploitation** :	653 $/oz
Frais de découverture capitalisés sur la durée de vie de la mine :	239 000 000 $

* Comprend 115 000 000 tonnes de stérile qui seront extraites pendant les phases de découverture sur la durée de vie de la mine, dont le coût sera capitalisé.
**Après capitalisation de 115 000 000 tonnes de stérile.

La superfosse comporte plusieurs avantages comparativement au projet souterrain annoncé antérieurement :

- Amélioration de la rentabilité globale du projet
  - Réduction importante des dépenses en immobilisations au cours des premières années
  - Risque technique plus faible
  - Plus grande flexibilité au niveau de l'extraction du minerai et de l'alimentation de l'usine
  - Main-d'œuvre expérimentée, déjà formée pour l'extraction par fosse à ciel ouvert
  - Teneur de coupure plus basse qui permet de bénéficier davantage du prix de l'or élevé

L'étude de faisabilité du projet souterrain prévoyait un investissement initial de 140 000 000 $. Suite à la décision de passer d'un projet d'exploitation souterraine à un scénario plus rentable d'exploitation dans une superfosse, environ 17 000 000 $ en investissements reliés au projet souterrain ont été radiés au deuxième trimestre de 2012. Ce montant comprend principalement des dépenses associées aux études de faisabilité, des pénalités sur les achats d'équipement annulés, des dépenses de sous-traitance et des infrastructures spécifiquement reliées au projet souterrain.

Réseau national d'électricité

En octobre 2011, nous avons annoncé une entente avec la Société Nationale d'Électricité du Burkina Faso, Sonabel, pour la construction d'une ligne de transport à haute tension de 73 kilomètres dans le but d'alimenter en électricité notre mine Mana.

La ligne de transport de 26 mégawatts devrait être reliée directement au réseau national d'électricité et devrait fournir suffisamment d'électricité pour répondre aux besoins de la mine.

En vertu de cette nouvelle entente d'alimentation en électricité et dans le contexte économique au moment de la signature, notre tarif serait de 0,18 $ par kilowattheure. Compte tenu des coûts du carburant et des consommables au moment de la signature, et comparé à notre coût de 0,31 $ par kilowattheure, cela pourrait représenter une économie potentielle d'environ 3 $ par tonne traitée et jusqu'à 40 $ par once d'or produite.

Le coût total du projet est évalué à 19 000 000 $ pour Sonabel. SEMAFO avancera un montant de 9 500 000 $ pour assurer la réalisation du projet. Ce montant est remboursable sur une période de huit ans suivant la mise en service.

Procédé métallurgique

L'or des gisements de Mana est récupéré dans une usine métallurgique d'une capacité nominale de 4 000 tpj. En juin 2010, un broyeur semi-autogène a été installé, un nouveau circuit de concassage a été construit et quatre nouveaux groupes électrogènes ont été ajoutés pour accroître

la capacité de l'usine à 6 000 tpj. En décembre 2010, une autre expansion de l'usine a été menée à terme, dans le cadre de laquelle deux nouveaux réservoirs CIL ont été ajoutés dans le but d'optimiser la récupération d'or. En février 2011, une quatrième phase d'expansion a été lancée dans le but d'accroître la capacité pour atteindre 7 200 tpj de roche dure et jusqu'à 8 000 tpj de minerai mixte. Ces travaux ont été complétés en juillet 2012. Les principaux changements apportés à l'usine de traitement impliquaient l'ajout d'un concasseur à galets, l'utilisation d'un troisième broyeur à boulets, auparavant gardé en réserve, l'ajout d'un réservoir CIL, l'amélioration du circuit d'élution afin d'accroître sa capacité, l'ajout de deux groupes électrogènes, l'acquisition de pièces de rechange importantes et l'augmentation de la capacité de certains équipements, dont les compresseurs et les pompes.

Une chargeuse à godet WA600 décharge le tout-venant sur une grille statique qui retient le matériel en plaques. Un brise-roche réduit la grosseur du matériel surdimensionné sur la grille. Le matériel plus fin tombe dans un réservoir d'une capacité de 150 tonnes. Le minerai est extrait du réservoir par un distributeur à palettes métalliques primaire (1 524 mm x 7 000 mm) et il est déchargé sur un scalpeur vibrant (1 500 mm x 4 000 mm) pour séparer les fines. Le matériel grossier du scalpeur passe directement dans un concasseur à mâchoires de 36 po x 48 po (950 mm x 1 250 mm) à simple articulation.

Le circuit de broyage est constitué d'un broyeur semi-autogène (SAG) en circuit fermé avec un tamis vibrant. Le broyeur SAG Allis Chalmers de 7,92 m de diamètre par 2,74 m est muni d'un moteur à vitesse variable de 2 387 kW et il fonctionne avec un chargement de boulets entre 9 et 15 % dépendant de la dureté du minerai. Le matériel surdimensionné du broyeur SAG est acheminé à un concasseur à galets HP200 pour une étape additionnelle de concassage. Le matériel concassé est retourné au broyeur SAG. Des broyeurs secondaires et tertiaires offrent suffisamment de puissance de broyage pour maintenir la taille des particules broyées au niveau cible de 80 % passant à 75 microns.

Le circuit CIL est composé de huit réservoirs de lixiviation avec une capacité active de 1 588 m^3 chacun. Un réservoir supplémentaire d'une capacité de 3 182 m^3 a été ajouté pour assurer un temps de séjour de 29 heures.

Les opérations suivantes sont réalisées dans les secteurs d'élution et de fonderie. Le secteur d'extraction et la chambre de coulée fonctionnent sept jours sur sept :

- Lavage du charbon à l'acide
- Extraction de l'or du charbon chargé d'or par la méthode Zadra sous pression. De l'équipement supplémentaire a été installé pour maintenir la capacité d'extraction du circuit malgré l'augmentation du tonnage traité
- Électro-extraction de l'or de la solution mère
- Fusion de la boue d'électro-extraction.

Les résidus du procédé sont pompés par des pompes à vitesse variable dans le parc à résidus de Yona. Cette installation a une superficie d'environ 1,5 km^2, soit l'équivalent de 10 Mt de résidus une fois l'élévation finale atteinte. Des travaux sont présentement en cours pour élever le niveau des digues de retenue du parc à résidus dans le but d'accroître la capacité d'entreposage des résidus miniers.

Récupération

Le procédé métallurgique sera le même dans les années à venir étant donné que les ratios de minerais extraits seront similaires à ce qui prévaut présentement. Les taux de récupération prévus sont de 94 % pour le minerai saprolitique de Wona, 76 % pour le minerai de saproc et de roche dure de Wona, 87 % pour le minerai oxydé de Nyafé (et Filon 67), et 71 % pour le minerai sulfuré de Nyafé (et Filon 67). En 2012, l'usine a traité 2 738 000 tonnes de minerai à une teneur à l'entrée reconstruite de 2,25 g/t Au et a ainsi produit 172 700 onces d'or, pour un taux de récupération moyen à l'usinage de 87 %, un niveau conforme aux prévisions citées ci-dessus.

Marchés et contrats

Nous n'avons pas conclu de contrats de couverture ni de vente à terme pour la mine Mana. La production d'or est expédiée par camion ou par avion à partir du site minier et est vendue en totalité au cours au comptant.

Environnement

Une étude d'impact environnemental du projet a été réalisée avant la construction. Elle comprenait un plan préliminaire de restauration du site et de fermeture de la mine. Un plan détaillé de remise en état et de fermeture, incluant des estimations de coûts, a été préparé en 2009 et sera révisé en 2013.

Sur une base régulière, une équipe spécialisée d'employés, sous la supervision d'un coordonnateur, réalise des contrôles environnementaux réguliers. Tout au long de l'année et en particulier durant la saison des pluies, une attention particulière est accordée au contrôle de tous les effluents liquides et des niveaux d'eau afin de dégager une bonne compréhension de l'équilibre hydrique à long terme.

Le développement communautaire est, depuis toujours, un enjeu important pour la direction. Lors de la construction initiale et pour chaque nouveau projet qui pourrait potentiellement avoir une incidence sur la population, une étude d'impact environnemental est préparée et comporte une évaluation des mesures compensatoires nécessaires pour les populations locales, ainsi que de l'impact sur les résidences et les revenus de ces dernières.

Une provision de 0,03 $ par tonne de matière extraite (stérile et minerai) est prévue dans l'analyse économique pour les coûts de remise en état du site minier.

Dépenses en immobilisations en 2012

Au 31 décembre 2012, les flux de trésorerie utilisés pour financer les investissements en immobilisations en 2012 comportaient notamment des dépenses d'exploration totalisant 52 037 000 $, des dépenses d'expansion de la mine Mana totalisant 24 229 000 $, des dépenses liées au projet souterrain à Mana pour un montant de 6 785 000 $, des achats d'équipements miniers pour un total de 34 805 000 $, des frais de découverture capitalisés de 33 989 000 $, et des dépenses de maintien s'élevant à 28 921 000 $.

Production, exploration et développement en 2013

Notre objectif de production pour 2013 à la mine Mana a été fixé entre 153 000 et 168 000 onces d'or à un coût comptant d'exploitation entre 715 $ et 765 $ par once et un coût comptant total de 805 $ à 855 $ par once.

Les frais de découverture capitalisés de 49 500 000 $ représentent l'extraction de 23 000 000 tonnes de stérile dans la superfosse de Wona-Kona. En tenant compte des

13 500 000 tonnes de stérile comptabilisées dans le coût de production, le ratio de découverture global devrait se situer autour de 12:1 en 2013, soit équivalent au ratio de découverture moyen de la superfosse. En 2014, le ratio de découverture global anticipé demeurerait à 12:1.

Les dépenses en immobilisations de maintien sont estimées à 20 400 000 $, pour de l'équipement minier et des réparations (8 500 000 $) ainsi que pour rehausser le niveau des digues de retenue des résidus miniers (2 500 000 $).

Les dépenses en immobilisations de croissance devraient s'élever à 13 300 000 $, ce qui comprend différentes infrastructures requises pour accommoder le débit de traitement plus élevé à l'usine à la suite des trois dernières expansions, ainsi que le niveau d'activité plus élevé dans la superfosse. Se reporter à la RUBRIQUE 23 - ÉNONCÉS PROSPECTIFS.

Pour le programme d'exploration 2013 à Mana, SEMAFO a approuvé un budget d'exploration initial de 20 000 000 $ pour réaliser environ 28 000 mètres de forage carotté, 154 000 mètres de forage RC/AC, et 70 000 mètres de forage à la mototarière. Le programme 2013 sera principalement axé sur la délimitation et l'exploration du gîte Siou et d'autres cibles similaires. Le secteur situé à l'intérieur d'un rayon de 20 km autour de l'usine de traitement Mana recevra la majeure partie du budget. Les travaux de cartographie détaillée et les résultats du levé Helitem récemment complété, jumelés à la base de données grandissante d'échantillonnage à la mototarière sont mis à profit pour établir une liste de cibles prioritaires de qualité.

NIGER

Mine Samira Hill

Les renseignements présentés dans cette section sont tirés d'un rapport préparé par la « personne qualifiée » de la Société, M. Michel A. Crevier, géo., M.Sc.A., vice-président, Exploration et Géologie minière, et intitulé « *Rapport technique sur les réserves et les ressources minérales de la mine Samira Hill, au Niger* » daté du 30 mars 2009 (le « Rapport Samira Hill »), qui couvre la propriété en date du 31 décembre 2008. Des mises à jour en date du 31 décembre 2012 ont été apportées, au besoin, sous la supervision de M. Crevier. Les estimations suivantes, pour les réserves et les ressources minérales, ont été calculées au 31 décembre 2012 conformément au Règlement 43-101. Le lecteur devrait se reporter au texte intégral du Rapport Samira Hill, accessible sur le site Web de SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Emplacement

La mine Samira Hill comprend des mines à ciel ouvert exploitant différents gisements aurifères au sein des permis miniers de Boulon Jounga et Samira-Libiri, ainsi qu'une usine de traitement CIL et les infrastructures connexes. Elle est située à une distance d'environ 100 km à l'ouest de la capitale Niamey, dans la région du Liptako et est assez facilement accessible par la route.

Concessions minières

La mine Samira Hill est détenue et exploitée par SML qui est titulaire du permis d'exploitation minière de Samira-Libiri, couvrant 14,5 km^2. La société AGMDC détient 80 % des actions émises et en circulation de SML, tandis que la République du Niger possède les 20 % restants. Nous détenons 100 % des actions à droit de vote émises et en circulation de AGMDC.

Le permis d'exploitation minière de Samira-Libiri couvre la zone entourant les fosses principales exploitées ainsi que la majeure partie des ressources restantes identifiées. Le permis d'exploitation minière est entouré du permis d'exploration Saoura. Au nord-ouest, un deuxième permis d'exploitation minière, le permis Boulon Jounga, couvre la fosse BJN et est entouré du permis d'exploration Tiawa. Tous les permis décrits ci-dessus ont été délivrés à AGMDC par le Ministère des Mines de la République du Niger et couvrent une superficie totale de 656,78 km^2.

Le 22 août 2009 et pour une durée de 20 ans, SML a obtenu le permis d'exploitation minière visant le gisement Boulon Jounga, d'une superficie de 7,12 km^2. L'obtention a été rendue possible à la vue du certificat de conformité environnementale délivré à SML le 22 mai 2009 par le Ministère nigérien de l'Environnement. Le 28 février 2013, SML a renouvelé ses deux permis d'exploration, qui viendront désormais à échéance le 28 février 2016.

Impôts et redevances

Aux termes des conventions minières intervenues entre la République du Niger, AGMDC et SML ou leurs prédécesseurs, SML doit verser des redevances fixes de 5,5 % calculées sur la valeur de chaque livraison d'or, établie au cours du marché de l'or au moment de la livraison.

Les conventions minières prévoyaient également que SML serait dispensée de payer des impôts sur ses bénéfices industriels et commerciaux pour une période de cinq ans (ne s'applique pas aux

redevances) se terminant le 31 décembre 2009. SML est donc désormais assujettie à un taux d'imposition de 30 % sur ses bénéfices industriels et commerciaux.

Infrastructures

Les infrastructures comprennent un concasseur, un broyeur à boulets et une usine de traitement CIL d'une capacité de 6 000 tpj. Les autres installations comprennent un parc à résidus, une digue de retenue et une station de pompage d'eau douce sur la rivière Sirba. Près de l'usine se trouvent les bureaux, les ateliers et les entrepôts. À environ trois kilomètres de distance à l'ouest, un camp résidentiel a été bâti à l'intention des expatriés et du personnel cadre. À proximité des bureaux, une clinique médicale dessert également les collectivités locales.

L'usine de traitement est alimentée en électricité par le réseau national. Des génératrices au diesel (six mégawatts), acquises en 2003, assurent un approvisionnement de secours.

Historique

Les permis d'exploration Tiawa et Saoura ont été acquis historiquement auprès de Hansa GeoMin Consult GmbH et de AngloGold Ashanti Limited.

Le 5 novembre 1999, le gouvernement du Niger a accordé à SML un permis d'exploitation minière de 20 ans, lui permettant de mettre en valeur le gisement Samira Hill. Le 15 février2002, le territoire couvert par le permis d'exploitation minière a été élargi pour inclure le gisement d'or Libiri qui, avec le gisement Samira Hill, totalise maintenant 14,58 km^2 et forme la mine Samira Hill. Le 21 août 2009 et pour une durée de validité de 20 ans, SML a obtenu du gouvernement du Niger la délivrance du permis Boulon Jounga sur une superficie de 7,12 km^2 permettant ainsi à SML de mettre en valeur le gisement de Boulon Jounga. Les travaux de construction ont démarré en 2000, avec l'acquisition d'un broyeur pouvant traiter 6 000 tpj de minerai saprolitique et 4 000 tpj de minerai de transition plus dur. Un concasseur à mâchoires et une grue à tour ont aussi été achetés. Les travaux de construction d'un pipeline de 7 km, d'une station de pompage le long de la rivière Sirba, de même que l'aménagement d'un réservoir de 4 200 000 m^3 ont été achevés pendant la même période. La première coulée d'or a eu lieu le 25 septembre 2004.

Le 12 décembre 2003, SML a retenu les services de BCM International Ltd. et lui a confié les activités d'exploitation minière de la mine Samira Hill (le « **contrat de BCM** »). En vertu du contrat de BCM, BCM se charge de l'approvisionnement, de l'utilisation et de l'entretien du matériel et des installations nécessaires aux travaux d'extraction minière. La rémunération versée à BCM est déterminée par le calcul du produit des taux convenus pour l'exécution des travaux et des quantités correspondantes de matière extraite.

Géologie régionale

La région du Liptako affleure à l'extrémité nord-est du domaine Baoulé-Mossi qui fait partie du Protérozoïque inférieur du bouclier de Léo, dorsale méridionale du craton ouest-africain. Les formations géologiques de la région du Liptako sont divisées en formations birrimiennes d'âge Paléoprotérozoïque moyen, recouvertes par des formations du bassin voltaïen d'âge Néoprotérozoïque, des formations ultimes du terminal continental des ères miocène à pliocène et de récents ensembles quaternaires.

Le Birrimien dans la région du Liptako est composé d'une succession de trois ceintures de roches vertes volcano-sédimentaires entourées et séparées par des massifs plutoniques et principalement granitoïdes. La mine Samira Hill est située dans la ceinture de roches vertes du Sirba orientée Sud-Ouest-Nord-Est, et elle est la plus méridionale de ces ceintures. Ces ceintures

de roches supracrustales ont subi une déformation multiphasée et sont métamorphisées au faciès des schistes verts et localement au faciès des amphibolites (à proximité des roches intrusives granitoïdes).

Géologie locale

À l'échelle locale, les gisements aurifères de Samira, de Libiri et de Boulon Jounga sont situés à des points d'inflexion de l'horizon, bien distinct, de roches volcano-sédimentaires d'au moins 25 kilomètres de long (l'« **Horizon Samira** »). L'Horizon Samira renferme à peu près tous les gisements aurifères significatifs connus dans cette partie de la ceinture Sirba. Son épaisseur est variable et ses caractéristiques géochimiques (anomalies As et Sb, présence de graphite) et géophysiques (très faible résistivité et forte chargeabilité) ont été reconnues dès le début des travaux d'exploration dans ce secteur. L'Horizon Samira est bordé de chaque côté de sédiments turbiditiques et de roches volcaniques mafiques massives.

La succession volcano-sédimentaire de Samira a subi une déformation multiphasée régionale, créant entre autres des plis à plan axial de direction Nord-Est-Sud-Ouest ainsi qu'une fracturation limitée de même direction. De plus, l'orientation générale Nord-Ouest-Sud-Estde l'horizon minéralisé Samira présente localement des variations de direction et de pendage qui sont aussi des sites favorables pour retenir la minéralisation.

Le climat tropical que l'on retrouve en Afrique de l'Ouest a produit une intense altération météoritique qui a formé une zone saprolitique près de la surface (parfois appelée zone d'altération ferrallitique et d'oxydation). La saprolite est une matière molle, multicolore, qui est le produit de la kaolinisation des feldspaths originaux des roches volcaniques.

L'épaisseur de la saprolite varie beaucoup dans l'ensemble des zones visées par les permis, de quelques mètres à 50-80 mètres dans les fosses. La transition entre la roche fraîche et la saprolite est graduelle. La zone de transition a été reconnue en tant qu'horizon spécifique de « saproc »; elle garde les structures originelles de la roche fraîche, mais peut se gratter facilement à l'aide d'un canif. Dans cette zone de transition, les sulfures sont de plus en plus oxydés vers la surface en partant de la roche fraîche vers la saprolite.

Exploration

Les travaux d'exploration réalisés en 2012 consistaient en 526 forages RC totalisant 56 117 m, 17 forages carottés totalisant 3 849 m, et 3 078 trous à la mototarière totalisant 23 928 m. Les forages RC ont été effectués pour vérifier différentes cibles sur la propriété, principalement dans les secteurs Tonde Boubangou et Tala Tondo.

De plus amples détails sur les données d'exploration historiques sont disponibles dans notre notice annuelle pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2011, laquelle a été déposée sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com et est également disponible pour consultation sur notre site Web à l'adresse www.semafo.com.

Minéralisation

L'or que renferment les gisements Samira Hill, Libiri, et Boulon Jounga est principalement associé à la séquence sédimentaire de l'Horizon Samira. Par conséquent, il s'agit d'une minéralisation stratiforme qui est principalement limitée par la porosité de l'unité clastique dans cette séquence et par la perméabilité découlant de l'intensité de la fabrique structurale nord-est qui a permis aux fluides de circuler et de remplir l'unité poreuse. Les zones à haute teneur sont

généralement plus riches en quartz et en sulfures, et dans la plupart des cas, présentent une plus grande variété de sulfures.

La présence de zones silicifiées et de structures filoniennes constituent d'importants indicateurs de minéralisation aurifère et est souvent associée à une forte teneur en or. Les zones de silicification importantes dans les autres unités présentent souvent de fortes teneurs en or.

La minéralisation aurifère prend une forme irrégulière sur la vue en plan. Comme les gisements de Libiri, elle peut atteindre 30 mètres d'épaisseur. Elle se prolonge de manière discontinue sur une longueur de 1,1 km dans la fosse Libiri en forme d'Y. Il y a deux fosses à Samira Hill : la fosse Samira Principale, de forme arrondie qui mesure 400 mètres de longueur et la fosse Samira Est qui couvre 275 mètres de longueur. Au gisement de Boulon Jounga Nord, la minéralisation semble suivre une orientation NNE dans les roches sédimentaires encaissantes à faible pendage. Les zones sont donc horizontales et présentent un axe long orienté NNE. La profondeur de l'oxydation totale s'établit en moyenne à 60 mètres dans les deux gisements. Dans les deux cas, la minéralisation est continue en profondeur, mais le minerai devient réfractaire.

Forage

L'emplacement de tous les trous de forage est déterminé à l'avance sur le terrain par notre équipe d'exploration (les données sur la longueur, le pendage et l'azimut sont communiquées à l'entrepreneur de forage). Un levé est effectué avant et après les forages.

En ce qui a trait aux ressources, deux méthodes de forage sont utilisées à Samira Hill : le forage RC et le carottage. Le forage RC est une méthode destructrice qui donne une matière en fine poudre ou en copeaux, tandis que le forage au diamant permet d'extraire des carottes intactes de roche ou de saprolite.

La description géologique (ou diagraphie) des trous forés au diamant est réalisée par des géologues d'expérience de la Société qui interprètent le contexte géologique. Quant au forage RC, les techniciens préparent pendant le forage de petits tas de déblais lavés et de fines, extraits de chaque mètre foré pour lesquels le géologue établit immédiatement la diagraphie. Le géologue consigne la diagraphie des trous et toutes les données pertinentes sur les formulaires. Ces données sont entrées par un commis qualifié dans les bases de données informatisées, sous la supervision du directeur de l'exploration. Les bases de données sont gérées par des gestionnaires de bases de données qualifiés.

Tous les trous de forage RC/AC et au diamant sont exécutés par des entrepreneurs (Foraco Niger SA) sous la supervision du directeur de l'exploration de la mine.

Échantillonnage et analyse

En 2012, les échantillons d'exploration RC/AC ont été envoyés aux laboratoires SGS, ALS Minerals à Ouagadougou (auparavant Abilab), et au laboratoire interne de SEMAFO à la mine Mana. Pour la préparation et l'analyse, le laboratoire procède toujours de la même façon : les échantillons sont séchés, broyés à -10 mesh (1,5 mm) et quartés pour obtenir un premier sous-échantillon de 500 grammes de matériel concassé, qui est à son tour pulvérisé à 200 mesh et quarté pour obtenir un second sous-échantillon de 50 grammes, lequel est pyroanalysé avec un fini AA (absorption atomique). Le laboratoire insère aussi des échantillons de contrôle (blancs, duplicatas et standards internationaux) dans chaque lot. Toutes ces étapes sont contrôlées suivant des procédures de contrôle de la qualité qui sont égales ou supérieures aux normes de l'industrie.

Sécurisation des données d'analyse

Les échantillons sont préparés sous la supervision des géologues de SML. Les échantillons de référence et les échantillons destinés à l'analyse sont préparés et entreposés dans la carothèque où l'accès est contrôlé. Un transporteur local assume la responsabilité des échantillons à partir de la carothèque et prend toutes les mesures de sécurité nécessaires afin d'en assurer l'intégrité à toutes les étapes du processus.

Estimations des réserves et des ressources minérales

Les estimations suivantes, pour les réserves et les ressources minérales, ont été calculées au 31 décembre 2012 conformément au Règlement 43-101.

Au 31 décembre 2012, les réserves minérales totales, prouvées et probables, de la mine d'or Samira Hill ont été estimées à 7 899 000 tonnes à une teneur de 1,25 g/t Au renfermant 317 900 onces d'or, au cours de l'or de 1 300 $. Les ressources mesurées et indiquées sont estimées à 11 709 500 tonnes à une teneur de 1,43 g/t Au pour 539 400 onces d'or supplémentaires, au cours de l'or de 1 600 $. Se reporter à la RUBRIQUE 4 – ESTIMATIONS DES RÉSERVES ET DES RESSOURCES MINÉRALES.

Exploitation minière

Toutes les activités d'exploitation minière à Samira Hill sont effectuées suivant la méthode à ciel ouvert. À mesure que l'on descend vers la roche fraîche, des forages et de l'abattage à l'explosif sont souvent nécessaires.

La sélectivité du minerai est réalisée grâce à l'échantillonnage des zones minéralisées le long des tranchées sur les espacements entre les bancs. Les géologues tracent des lignes sur ces espacements et des échantillons de un m chacun sont prélevés et analysés. L'influence verticale de ces échantillons est portée à 2,5 mètres. Selon les résultats d'analyse, les contacts minerai/stérile sont tracés sur les espacements et l'exploitation sélective est faite pour séparer ce que l'on définit comme le minerai à haute teneur, le minerai à teneur moyenne, le minerai à basse teneur ou le stérile et le matériel marginal. Des techniciens sont assignés au suivi de toutes les activités minières. En 2012, du minerai a été extrait des fosses Libiri B, Libiri NO et Samira Principale. Comme il a été mentionné précédemment, les activités minières sont exécutées soit par un entrepreneur minier ou par le propriétaire-exploitant, mais toujours sous la supervision de SML.

La flotte d'équipement minier du propriétaire-exploitant SML se compose d'équipements Komatsu et Caterpillar, dont :

- Deux camions de terrain, modèle HD-465-7 d'une capacité de 45 verges cubes
- Quatre camions de terrain, modèle HD-605-7EO d'une capacité de 45 verges cubes
- Deux camions articulés, modèle CAT 730 d'une capacité de 22 verges cubes
- Trois excavatrices hydrauliques (une PC 600, une PC 1250 et une CAT 330I)
- Deux bouteurs D275
- Deux chargeuses sur roues 988H
- Deux niveleuses (une 16G et une Caterpillar 16M)
- Un camion-citerne pour l'eau, modèle HD-605-7EO
- Deux foreuses Atlas Copco Rock F9
- Un compacteur Caterpillar, modèle 815F.

Production

En 2012, la mine Samira Hill a traité 1 720 400 tonnes de minerai à une teneur moyenne de 1,66 g/t Au, pour ainsi produire 49 800 onces d'or moyennant des coûts comptants d'exploitation[3] de 867 $ US l'once. Les coûts comptants d'exploitation par once peuvent comprendre certains coûts comptants engagés au cours de périodes antérieures, comme les coûts de constitution du minerai empilé. Ils peuvent en outre exclure des coûts comptants engagés pendant l'exercice en cours qui se rapportent à la production future. D'autres précisions sur le calcul des coûts comptants d'exploitation sont données dans la section intitulée « Mesures de performance financière non conformes aux IFRS » (section 22) du rapport de gestion de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, déposé sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com et disponible sur notre site Web à l'adresse www.semafo.com.

De plus amples détails sur les données de production historiques sont disponibles dans notre notice annuelle pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2011, laquelle a été déposée sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com et est également disponible pour consultation sur notre site Web à l'adresse www.semafo.com.

Procédé métallurgique

Le circuit de l'usine de traitement comprend un concasseur à mâchoires, suivi d'un broyeur à boulets et de six cuves de lixiviation au cyanure et au charbon activé. Le processus de lixiviation met le minerai en contact avec le cyanure dans une solution qui vise à libérer l'or du minerai avant qu'il ne soit capturé par le charbon activé. La durée du séjour en cuve est d'environ 18 heures. Après l'élution et l'électrolyse, l'or est récupéré par fusion et coulé en lingots. L'or est ensuite transporté en sécurité vers les affineries.

La capacité nominale de traitement de l'usine se situe entre 150 t/h et 250 t/h de minerai, selon la dureté du minerai. Le taux de récupération varie entre 93 % pour le minerai oxydé et 15 % pour le minerai sulfuré.

Dépenses en immobilisations en 2012

Au cours de l'exercice financier 2012, nous avons investi un montant total de 22 824 000 $ en dépenses d'investissement, dont 6 163 000 $ en exploration, 6 023 000 $ en améliorations générales, et 10 638 000 $ en frais de découverture.

Le 22 janvier 2013, nous avons annoncé que les coûts de découverture capitalisés de 17 400 000 $ pour Samira Hill représentaient la découverture de 5 300 000 tonnes de minerai dans la fosse Boulon Jounga II et de 1 300 000 tonnes à Libiri Nord-Ouest A. Les dépenses en immobilisations de maintien sont évaluées à 10 100 000 $, principalement pour rehausser le niveau des digues de retenue des résidus miniers (2 500 000 $) et pour de l'équipement minier et des réparations (2 500 000 $).

Le 12 mars 2013 toutefois, nous avons annoncé que la Société comptait enregistrer une charge de dépréciation horstrésorerie d'environ 60 000 000 $ au quatrième trimestre de 2012. La charge de dépréciation se rapporte à la mine Samira Hill et découle d'une réévaluation des flux de trésorerie futurs qui devraient être générés par la mine suite à une analyse des paramètres techniques et économiques. Cette révision tient compte de la hausse des dépenses d'investissement de

3 Le coût comptant d'exploitation cité dans la présente notice annuelle est une mesure de performance financière non conforme aux Normes internationales d'informations financières (International Financial Reporting Standards) (« IFRS ») pour laquelle il n'existe pas de définition normalisée et qui est calculée en utilisant le nombre d'onces d'or produites et le nombre de tonnes traitées.

maintien, des coûts des consommables et des charges d'exploitation, ainsi que l'escalade des coûts énergétiques découlant de la piètre fiabilité du réseau d'électricité au Niger. Cette charge comptable hors trésorerie n'aura aucune incidence sur les soldes de trésorerie de la Société ni sur ses activités quotidiennes régulières. Nous avons aussi annoncé que dans le cadre de notre stratégie et de nos efforts soutenus visant à réduire les coûts et à optimiser les flux de trésorerie, l'allocation de capital et le rendement sur investissements, nous concentrerions nos efforts sur les onces de qualité. Par conséquent, le budget de dépenses d'investissement pour 2013 à Samira Hill a été réduit, pour passer de 27 500 000 $ à 17 500 000 $. La direction continuera d'évaluer les alternatives stratégiques en lien avec ses actifs à Samira Hill et Kiniero.

Production, exploration et développement en 2013

Notre objectif de production pour 2013 à la mine Samira Hill a été fixé entre 46 000 et 52 000 onces d'or à un coût comptant d'exploitation entre 885 $ et 935 $ par once et un coût comptant total de 985 $ à 1 035 $ par once. Se reporter à la RUBRIQUE 23 - ÉNONCÉS PROSPECTIFS.

Sur le plan de l'exploration, le 19 juin 2012, nous avons annoncé la découverte d'un nouveau corridor minéralisé à Samira Hill au Niger, en Afrique occidentale. L'horizon Tondé Boubangou (« **HTB** ») est situé à 20 kilomètres au nord de l'usine de traitement de Samira Hill et a été suivi sur une distance de 10 kilomètres d'étendue latérale. Les résultats obtenus jusqu'à maintenant montrent des valeurs allant jusqu'à 1,48 g/t Au sur 43 mètres. Les récents travaux de forage carotté et les observations géologiques suggèrent que l'HTB pourrait se trouver dans un contexte géologique similaire à celui de l'Horizon Samira principal qui encaisse tous les gisements aurifères connus et exploités jusqu'à présent sur la propriété.

La prochaine phase du programme d'exploration comprendra des travaux de délimitation par forage RC sur le gisement BJN.

Pour plus de renseignements sur la mine Samira Hill, veuillez consulter le Rapport Samira Hill qui est accessible sur le site Web de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

GUINÉE

Mine Kiniero

Les renseignements présentés dans cette section sont tirés d'un rapport préparé par la « personne qualifiée » de SEMAFO, M. Michel A. Crevier, géo., M.Sc.A., vice-président, Exploration et Géologie minière, et intitulé « *Rapport technique des ressources et réserves minérales, mine d'or Kiniero, Guinée* » daté du 27 mars 2009 (le « Rapport Kiniero »), qui couvre la propriété en date du 31 décembre 2008. Des mises à jour au 31 décembre 2012 y ont été apportées au besoin sous la supervision de M. Crevier. Les estimations pour les réserves et les ressources minérales présentées dans ce document ont été calculées au 31 décembre 2012 conformément au Règlement 43-101. Le lecteur devrait se reporter au texte intégral du Rapport Kiniero, accessible sur le site Web de SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Emplacement

La mine Kiniero se compose d'une exploitation minière à ciel ouvert des gisements aurifères Jean-Gobelé et Ouest Balan, d'une usine de traitement CIL et d'infrastructures associées dans la préfecture Kouroussa, en Guinée.

Concession minière

La mine Kiniero est détenue et exploitée par SEMAFO Guinée, titulaire des permis d'exploitation minière Jean-Gobelé, Ouest Balan et Ouest Balan E. SEMAFO Inc. détient 85 % des actions émises et en circulation de SEMAFO Guinée, alors que le gouvernement de la Guinée possède les 15 % d'actions restantes.

Les permis d'exploitation minière de Jean-Gobelé, de Ouest Balan et de Ouest Balan E ont été accordés respectivement le 21 décembre 2000, le 10 janvier 2008 et le 10 avril 2010, chacun pour une période de 10 ans, et couvrent une superficie totale de 96 km^2.

SEMAFO Guinée possède également deux permis d'exploration aurifère à proximité de la mine Kiniero couvrant une superficie de 283 km^2.

Impôts et redevances

Aux termes de la convention minière intervenue entre la République de Guinée et SEMAFO Guinée, nous devons verser des redevances fixes de 5 % calculées sur la valeur de chaque livraison d'or, établie au cours du marché de l'or au moment de la livraison. De plus, SEMAFO Guinée doit payer une taxe de développement local correspondant à 0,4 % de ses ventes.

Les bénéfices industriels et commerciaux de SEMAFO Guinée sont également assujettis à l'impôt au taux de 35 %.

Accès

Kiniero est accessible par route, soit de Conakry à partir de l'ouest (via Kouroussa) ou par Bamako au Mali du côté est par une nouvelle route asphaltée (via Siguiri et Kankan). Dans les deux cas, la route asphaltée se termine à Kouroussa, où un service de traversier permet de traverser le fleuve Niger. Un chemin de terre de 30 km mène au village et au site minier Kiniero. Conakry et Bamako sont tous deux desservis par des vols réguliers en direction de l'Europe ou vers d'autres destinations africaines.

Infrastructures

Les infrastructures comprennent un concasseur, deux broyeurs à boulets et une usine de traitement CIL de 1 800 tpj. Le bâtiment administratif, un atelier et des entrepôts sont situés à proximité de l'usine. À environ un kilomètre en direction sud-est, vers le village de Kiniero, la Société a établi un camp résidentiel pour les expatriés et le personnel cadre. L'électricité est fournie par des génératrices au diésel sur le site minier, d'une capacité de production suffisante pour répondre à une demande moyenne de 2 mégawatts et une demande ponctuelle de 3 mégawatts. Environ 625 000 litres de carburant diésel par mois sont livrés sous contrat par la Compagnie Shell de Guinée S.A. pour alimenter les génératrices et l'équipement minier.

Historique

Nous avons obtenu la propriété en acquérant Les Minéraux SGV S.A. en 1995. Les travaux de construction des infrastructures de la mine Kiniero ont débuté en mars 2001. La production commerciale a débuté en avril 2002 et le premier lingot d'or a été coulé le 25 avril 2002.

SEMAFO Guinée a demandé un permis supplémentaire d'exploration de l'or à Jean-Gobelé (blocs Est-Ouest) couvrant des secteurs situés à l'est et à l'ouest du territoire visé par le permis d'exploration Jean-Gobelé original, et l'a obtenu le 26 avril 2004.

En 2007, nous avons décidé de déplacer graduellement les activités d'exploitation minière vers le gisement Ouest Balan, qui semblait plus profitable, et avons demandé que l'on étende le territoire couvert par son permis pour inclure le gisement d'Ouest Balan; un second permis d'exploitation a donc été accordé à SEMAFO Guinée le 10 janvier 2008 pour une période de dix ans. En 2008, le gisement Ouest Balan A a été exploité pendant que des forages sur le gisement Ouest Balan B+C augmentaient les réserves. Ce dernier gisement a été en production commerciale entre le début de 2009 et la fin de 2010.

Géologie régionale et locale

La concession est située dans la zone sud-ouest du bassin Siguiri, à la limite nord du craton archéen ouest-africain. Ce bassin est rempli de volcanites et de roches métasédimentaires du Birrimien.

À l'échelle locale, les roches qui encaissent les gisements de Kiniero se caractérisent par des empilements de laves mafiques coussinées, des brèches et des dykes ou filons-couches intercalés et des bandes de tufs lités à grains fins d'environ 20 mètres d'épaisseur ou moins. Toutes ces unités sont en direction Est_Ouest, avec un fort pendage vers le nord. On ne voit pas de schistosité régionale. Dans les secteurs Jean et Gobelé, la minéralisation se trouve principalement dans les unités de laves coussinées. À Sabali-Est, la zone C et Ouest Balan, des brèches volcaniques forment la principale lithologie hôte.

La morphologie des laves coussinées et l'absence de caractéristiques sédimentaires dans les tufs suggèrent un environnement sous-marin à une profondeur relativement grande (plus de 2 km). Le gisement Gobelé D présente des tubes volcaniques larges (coussins), des brèches amyboïdales et une chloritisation intense, ce qui suggère la proximité d'un centre volcanique, qui aurait maintenu des températures élevées favorables à la minéralisation.

Le climat tropical que l'on retrouve en Afrique de l'Ouest a produit une intense altération météoritique qui a formé une zone saprolitique près de la surface (parfois appelée une zone d'altération ferrallitique et d'oxydation). La saprolite est une matière molle, multicolore, qui est le produit de la koaolinisation des feldspaths des roches volcaniques d'origine. Dans la saprolite,

les sulfures ferreux sont généralement transformés en oxydes de fer ou hydroxydes, d'où la saprolite minéralisée tire sa couleur typique de « brun jaunâtre ».

L'épaisseur de la saprolite varie beaucoup dans l'ensemble des zones visées par les permis, de quelques mètres à peine jusqu'à 50-80 mètres dans les fosses. La transition entre la roche fraîche et la saprolite est graduelle. Elle a été reconnue en tant qu'horizon spécifique appelé « saproc »; elle garde les structures originales de la roche fraîche, mais peut se gratter facilement à l'aide d'un canif. Dans cette zone de transition, les sulfures sont de plus en plus oxydés vers la surface depuis la roche fraîche vers la saprolite.

Éloignée du centre minéralisé principal (Gobelé et Jean), la saprolite est généralement recouverte par des carapaces latéritiques d'épaisseur variant entre 4 mètres et 10 mètres.

Exploration

Le programme entrepris en 2011 a été complété en juin 2012 et a été étendu pour inclure les gîtes Jean Est et Jean Ouest. De plus, les cibles OBD et OBE ont fait l'objet d'investigations dans le but d'établir la continuité des zones minéralisées. En 2012, un total de 11 531 mètres de forage carotté (59 sondages) et 18 190 mètres de forage RC (196 sondages) ont été complétés. Le calcul des réserves et des ressources actuel tient compte de toutes les données issues de ce programme.

De plus amples détails sur les données d'exploration historiques sont disponibles dans notre notice annuelle pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2011, laquelle a été déposée sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com et est également disponible pour consultation sur notre site Web à l'adresse www.semafo.com.

Minéralisation

La minéralisation des gisements d'or de Kiniero est associée à des veines et veinules contenant du quartz et des sulfures. Dans la saprolite, les sulfures sont altérés en oxydes et hydroxydes noirs, sans indication de changement notable de proportion des sulfures, puisqu'ils sont oxydés progressivement de la roche saine à la saprolite. Trois différents types de veines peuvent être décrits selon leur contenu de sulfures.

Ces trois catégories de veines et de veinules sont considérées comme correspondant à trois phases consécutives du même processus hydrothermal. Les veines sulfurées correspondent à un stade initial à haute température. Elles sont souvent recoupées par des veines de quartz et de sulfures, et des veinules de quartz parallèles et millimétriques s'alignent sur quelques mètres. Étant donné que l'or est génétiquement relié aux sulfures, alors il est probable que la proportion d'or varie d'un type de veine à l'autre. L'altération hydrothermale est de chlorite, de séricite ou de pyrite et est très variable en ce qui a trait à l'intensité.

Les veines et veinules ont généralement une orientation N0° à N50°, avec pendage modéré à fort vers l'est ou le sud-est (localement, on observe parfois de forts pendages vers l'ouest). Dans les gisements E-O et dans certaines parties de Gobelé D, l'orientation est plutôt est-ouest avec fort pendage vers le sud. Les structures E-O et N-S sont généralement interconnectées plutôt qu'entrecroisées. Les extensions longitudinales des veines individuelles varient entre 50 mètres et 300 mètres avec des interconnexions et des échelons qui forment des corps minéralisés longs de plusieurs centaines de mètres. L'épaisseur des structures varie également. Elle atteignait 30 mètres au cœur de Gobelé D, mais atteint en moyenne entre 4 et 8 mètres dans la plupart des gisements, y compris Ouest Balan. À la verticale, la plupart des corps minéralisés s'étendent vers le bas sous la profondeur des trous de forage au diamant.

Forage

La méthode de forage de prédilection à Kiniero est le forage RC, bien que quelques trous de forage carotté aient été complétés. L'emplacement de tous les trous de forage est déterminé à l'avance sur le terrain par le directeur de l'exploration de la mine (les données sur la longueur, le pendage et l'azimut sont communiquées à l'entrepreneur de forage) et des levés d'arpentage sont effectués avant et après les forages.

La description géologique (ou diagraphie) des trous forés au diamant est réalisée par nos géologues qui interprètent le contexte géologique. Les techniciens chargés du forage lavent sur les lieux les déblais et les fines de chaque mètre de forage pour en faire de petit tas afin que le géologue puisse établir immédiatement la description. Le géologue inscrit les résultats de son analyse sur les formulaires. Ces données sont entrées par un commis qualifié dans les bases de données informatisées, sous la supervision du directeur de l'exploration.

Échantillonnage et analyse

En 2012, les échantillons ont été envoyés au laboratoire SGS à Bamako. Les échantillons sont séchés, broyés à -10 mesh (1,5 mm) et quartés pour obtenir un premier sous-échantillon de 500 g de matière concassée. Celui-ci est pulvérisé à 200 mesh et quarté afin d'obtenir un deuxième sous-échantillon de 50 g, lequel est pyroanalysé avec un fini AA (absorption atomique). Le laboratoire insère également des échantillons de contrôle (blancs, duplicatas et standards internationaux) dans chaque lot. L'ensemble de ces procédures est régi par un protocole de contrôle de la qualité qui correspond à la norme industrielle ou la dépasse.

Sécurisation des données d'analyse

Le personnel de la mine Kiniero était responsable du transport des échantillons au laboratoire SGS à Bamako où les échantillons étaient préparés (séchés, broyés et pulvérisés).

Estimations des réserves et des ressources minérales

Au 31 décembre 2012, les réserves minérales prouvées et probables totalisaient 3 710 400 tonnes à une teneur de 2,27 g/t Au renfermant 271 300 onces d'or, à un cours de l'or de 1 300 $. Les ressources minérales totales mesurées et indiquées sont estimées à 8 494 900 tonnes à une teneur de 2,32 g/t Au renfermant 633 900 onces d'or, à un cours de l'or de 1 600 $. Se reporter à la RUBRIQUE 4 – ESTIMATIONS DES RÉSERVES ET DES RESSOURCES MINÉRALES.

Exploitation minière

Toutes les activités d'exploitation minière sont effectuées suivant la méthode à ciel ouvert. Comme c'est le cas de plusieurs gisements de minerai oxydé, les fosses de Kiniero sont généralement exploitées sans forages ni abattage à l'explosif, ce qui permet une exploitation à faibles coûts de production et à fort rapport stérile-minerai. À mesure que l'on descend vers la roche fraîche, des forages et de l'abattage à l'explosif sont parfois nécessaires.

En septembre 2011, nous avons annoncé la suspension temporaire des opérations à notre mine Kiniero à la suite d'un mouvement de protestation illégal d'un groupe de résidents locaux. Le Secrétaire général et Ministre des Mines et de la Géologie de la Guinée a écrit une lettre à la Société, exprimant la colère et l'indignation du gouvernement face aux événements. L'interruption était une mesure de précaution.

À la fin du mois d'octobre, les activités d'exploration ont repris normalement, tandis que les activités d'usinage ont repris au début du mois d'avril 2012. Les opérations minières ont repris graduellement et partiellement au troisième trimestre de 2012.

La flotte se compose maintenant d'équipements Komatsu, soit neuf camions de terrain, deux excavatrices hydrauliques, trois bouteurs, une niveleuse, trois chargeuses sur roues et une foreuse Atlas Copco. Les installations d'entretien sont adéquates et conviennent à la flotte actuelle, qui est en bon état.

Production

En 2012, la mine d'or Kiniero a traité 364 000 tonnes de minerai à une teneur moyenne de 1,42 g/t, pour ainsi produire 13 600 onces d'or moyennant des coûts comptants d'exploitation de 648 $ l'once. Les coûts comptants d'exploitation par once peuvent comprendre certains coûts comptants engagés au cours de périodes antérieures, comme les coûts de constitution du minerai empilé. Ils peuvent en outre exclure des coûts comptants engagés pendant l'exercice en cours et qui se rapportent à la production future. D'autres précisions sur le calcul des coûts comptants d'exploitation sont données dans la section intitulée « Mesures de performance financière non conformes aux IFRS » (section 22) du rapport de gestion de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, déposé sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com et disponible sur notre site Web à l'adresse www.semafo.com.

De plus amples détails sur les données de production historiques sont disponibles dans notre notice annuelle pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2011, laquelle a été déposée sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com et est également disponible pour consultation sur notre site Web à l'adresse www.semafo.com.

Procédé métallurgique et récupération

Le circuit de l'usine de traitement comprend un concasseur à mâchoires, deux broyeurs à boulets et une cuve de lixiviation primaire sans charbon actif, de même que six autres cuves de lixiviation secondaire au charbon actif. La lixiviation s'opère par la mise en contact du minerai et du cyanure dans une solution qui vise à dégager l'or du minerai avant qu'il ne soit capturé par le charbon actif. La durée du séjour en cuve est d'environ 22 heures. Après l'élution et l'électrolyse, l'or est récupéré par fusion et coulé en lingots. Il est ensuite transporté en sécurité aux affineries.

Les taux de récupération de l'or à l'usine varient entre 93 % (minerai oxydé) et 80 % (minerai sulfuré).

À la fin de 2004, nous avons mis en service un deuxième broyeur, alimenté par la charge circulante du premier broyeur, ce qui a amélioré la composition granulométrique des boues amenées à l'unité de lixiviation au charbon et a permis d'accroître la capacité de traitement mensuelle de l'usine, qui est passée de 40 000 tonnes à plus de 50 000 tonnes de minerai oxydé par mois.

Marchés et contrats

Nous n'avons pas conclu de contrat de couverture ni de vente à terme pour Kiniero. La production d'or est expédiée par avion à partir du site minier, affinée puis vendue en totalité au cours au comptant.

Environnement

En vertu de la convention minière conclue avec la République de Guinée, nous sommes tenus de réduire au minimum les incidences de nos activités minières sur l'environnement et devons remettre en état le site de la mine après la cessation permanente de nos activités. En vertu de notre programme de base, nous surveillons les paramètres environnementaux, comme les différences saisonnières du climat, la qualité de l'eau de surface et souterraine, ainsi que le niveau d'eau de la nappe phréatique.

Nous veillons à perturber le moins possible l'environnement. Un audit environnemental indépendant de la mine Kiniero a lieu deux fois par année et porte plus particulièrement sur le système de gestion environnementale, les relations avec la communauté et les activités de fermeture et de remise en état. D'autre part, l'octroi du nouveau permis d'exploitation de la zone Ouest Balan a été assujetti à des obligations supplémentaires, dont celle de réserver des montants précis pour la remise en état du site. Conformément à ces obligations, un plan complet de fermeture de la mine et de remise en état des lieux a été préparé en 2008. Ce plan a été élaboré par une firme d'experts-conseils en collaboration avec notre directeur de l'environnement. Aux fins de la remise en état des lieux, une provision de 0,02 $ par tonne de matière (minerai et stérile) est prévue dans l'analyse économique.

Les deux principales préoccupations environnementales concernent : la contamination possible des eaux de surface et de la nappe phréatique, en particulier par le cyanure, ainsi que la remise en état des digues de stériles et des parcs à résidus miniers. La Société est d'avis que ces enjeux sont bien gérés à l'heure actuelle. Des fossés ont été creusés autour du parc à résidus afin de recueillir et de réorienter les eaux de pluie provenant des collines vers un ruisseau naturel. L'usine de traitement et les parcs à résidus sont gérés dans un système à circuit fermé, et l'eau qui y circule fait l'objet d'une surveillance très étroite, en plus d'être recyclée. L'eau contaminée déversée, provenant des procédés de traitement à l'intérieur de l'usine, est confinée dans une zone entourée d'une paroi en béton, à partir de laquelle elle est pompée et introduite de nouveau dans le circuit de traitement de l'usine avant que les boues ne soient dirigées vers le parc à résidus. Le parc à résidus est clôturé et l'accès est limité. La Société dispose d'installations suffisantes sur place pour le traitement du minerai, y compris un parc à résidus.

Le développement de la communauté revêt beaucoup d'importance à la mine Kiniero. Quelques activités bénévoles pour les collectivités et les villages de la localité ont été réalisées tout au long de l'année.

Pour plus de renseignements sur la mine Kiniero, veuillez consulter le Rapport Kiniero qui est accessible sur le site Web de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

RUBRIQUE 6 - CONDITIONS CONCURRENTIELLES

La Société doit faire face à une concurrence importante et croissante devant le nombre limité d'occasions d'acquisition de projets aurifères. Parmi les concurrents de la Société, on compte notamment de grandes entreprises minières ayant des ressources financières et techniques plus importantes que les siennes. Par conséquent, la Société peut ne pas être en mesure d'acquérir d'autres propriétés minières attrayantes selon des modalités qu'elle considère satisfaisantes.

Par ailleurs, l'or se négocie sur les marchés mondiaux à des prix de référence établis selon les cours du marché des lingots de Londres, lesquels peuvent connaître des fluctuations importantes. L'or peut aisément être vendu sur de nombreux marchés partout dans le monde et il peut être difficile d'évaluer sa valeur de marché à un moment particulier.

La concurrence dans le secteur minier a eu impact important sur le niveau de demande de certains services, matériel, fournitures et pièces variés nécessaires pour mener nos activités. Toute pénurie de biens ou de services dont nous avons besoin pourrait augmenter nos coûts et retarder nos livraisons de façon importante et avoir ainsi des incidences défavorables sur nos échéanciers de production de même que sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation

De plus, SEMAFO et d'autres sociétés minières se livrent une concurrence pour attirer du personnel qualifié et du personnel clé. Nous devons trouver et retenir ce personnel qualifié afin de maintenir de bonnes opérations.

RUBRIQUE 7 – VENTES ET AFFINAGE

Nous vendons l'or doré en provenance de nos trois mines à un affineur à un prix établi selon les cours du marché en vigueur peu de temps après la livraison de cet or doré à l'affineur. Étant donné qu'il existe plusieurs autres affineurs d'or, nous ne dépendons pas de notre affineur actuel.

RUBRIQUE 8 – ACTIVITÉS À L'ÉTRANGER

Nos activités courantes en Afrique sont exposées à différents niveaux de risques de nature juridique, politique, économique et opérationnelle, ainsi qu'à des incertitudes entourant une activité d'exploitation dans un territoire étranger. Ces activités requièrent des permis émis par les différentes autorités locales. Ces activités sont par ailleurs assujetties aux lois et règlements locaux régissant notamment l'exploration minière, l'exploitation minière, l'exportation, la fiscalité, les normes de travail, la santé et la sécurité au travail, les substances toxiques, l'élimination des déchets, l'utilisation du sol et la protection de l'environnement. Les entreprises qui, comme SEMAFO, œuvrent dans le domaine de la mise en valeur et de l'exploitation de mines et d'installations connexes doivent composer avec une augmentation des coûts et des délais découlant de la nécessité de se soumettre aux lois, règlements et permis applicables.

Nos activités sont concentrées en Afrique occidentale, où nous exploitons nos trois mines, plus particulièrement au Burkina Faso, au Niger et en Guinée. Les trois pays ont connu une certaine stabilité au cours des dernières années et il y règne toujours un climat d'investissement relativement favorable. Hormis les restrictions habituelles qui les contraignent à exercer des activités entrant dans le périmètre de leur vocation commerciale, c'est-à-dire la prospection et l'exploitation d'une mine d'or, nos filiales ne sont soumises à aucune autre restriction ni à aucun autre contrôle par les gouvernements des pays dans lesquels elles exercent leurs activités.

Les trois pays sont membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Ils ont adopté un cadre unique en ce qui a trait au droit des affaires et aux institutions de mise en œuvre – les règles de l'OHADA – qui harmonisent en grande partie les lois commerciales applicables. Ce système repose généralement sur des principes de droit civil qui se rapprochent beaucoup, de par leur nature et leur fond, de ceux qui s'appliquent dans la province de Québec. Les similitudes quant au cadre juridique applicable et aux institutions favorisent l'exercice de nos activités et l'évaluation des risques, car nous fonctionnons dans un environnement juridique que nous connaissons somme toute assez bien. Indépendamment du cadre juridique applicable, l'indépendance du système judiciaire dans les trois pays demeure une source de préoccupation. Toutefois, des efforts sont actuellement déployés afin d'accroître l'indépendance de la magistrature et d'offrir l'assurance d'une plus grande stabilité juridique aux investisseurs.

Comme il est décrit à la rubrique 2 figurant plus haut, les gouvernements du Burkina Faso, du Niger et de la Guinée détiennent respectivement une participation de 10 %, de 20 % et de 15 % dans les filiales en exploitation respectives. Les gouvernements sont représentés aux conseils d'administration respectifs de ces filiales aux côtés de représentants de SEMAFO, qui détiennent un droit de vote majoritaire. L'équipe de direction locale et la haute direction de SEMAFO collaborent étroitement et en continu avec des représentants du gouvernement afin de faire progresser les activités de SEMAFO. La haute direction, y compris le président exécutif du conseil, le vice-président exécutif du conseil et le président et chef de la direction, se déplacent au moins deux fois l'an pour tenir des séances de travail et participer aux réunions du conseil des différentes filiales.

Malgré les différences culturelles inhérentes à l'exercice d'activités dans un pays étranger, la langue commune, la présence d'un certain nombre de personnes natives de ces pays au sein de l'équipe de direction et du conseil, ainsi que la collaboration étroite et soutenue entre la direction et les équipes locales ont eu une incidence positive sur nos activités et sur nos relations avec les parties prenantes locales. Entre autres, l'équipe de direction locale au Burkina Faso bénéficie de la présence d'un ancien ministre des Mines et actuel président de la Chambre des Mines du Burkina Faso, tandis que le conseil compte parmi ses membres, depuis 2012, M. Tertius Zongo, ancien premier ministre, ministre et ambassadeur du Burkina Faso. Cela permet à l'équipe de direction et au conseil de faire tomber certaines barrières culturelles et favorise une compréhension des questions relatives au cadre juridique, commercial et opérationnel local. Se reporter à la RUBRIQUE 11 – FACTEURS DE RISQUE.

RUBRIQUE 9 – PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Toutes les étapes de l'exploitation sont assujetties à la réglementation environnementale applicable dans chacun des territoires d'exploitation visés. La législation environnementale évolue vers des normes et une application plus strictes, des études environnementales plus rigoureuses des projets proposés et un niveau accru de responsabilité pour les sociétés ainsi que pour leurs administrateurs, dirigeants et employés. Bien que gérable, cette évolution pourrait entraîner une augmentation des coûts et une diminution de la production et du bénéfice de SEMAFO pour l'exercice considéré et les suivants. Se reporter à la RUBRIQUE 10 – POLITIQUES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES et à la RUBRIQUE 11 – FACTEURS DE RISQUE – Risques environnementaux.

RUBRIQUE 10 – POLITIQUES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

À notre connaissance, toutes nos activités sont conformes aux lois et règlements environnementaux, à tous les égards importants.

Nous sommes conscients de nos responsabilités sociales et environnementales. Par conséquent, nous avons adopté une série de politiques d'entreprise qui s'adressent à nos employés et consultants, ainsi qu'à ceux de nos filiales. Ces politiques d'entreprise sont accessibles sur notre site Web et comprennent notamment une politique environnementale et une politique portant sur la responsabilité sociale dans laquelle nous réitérons notre engagement à mener nos activités commerciales de façon à promouvoir le développement durable et le bien-être social des régions dans lesquelles nous exerçons nos activités. Ces politiques traduisent également notre engagement à exercer nos activités de façon à limiter autant que possible leur impact sur l'environnement naturel et les communautés environnantes.

Par conséquent, nos spécialistes de l'environnement ont établi et respectent des systèmes de gestion des processus stricts de façon à protéger les ressources naturelles et à minimiser notre empreinte environnementale. Nos spécialistes de l'environnement sont responsables de toutes les facettes de la gestion de l'eau et des déchets, des risques et incidents liés à l'environnement, ainsi que de la mise en œuvre de programmes de formation et de sensibilisation destinés aux employés.

Notre système et nos initiatives de contrôle environnemental font l'objet d'un suivi serré et des rapports détaillés sont compilés chaque mois pour chacune de nos trois mines. Des sociétés externes spécialisées planifient régulièrement des audits environnementaux indépendants. Toutes les recommandations sont intégrées à notre processus d'amélioration confirmé.

En outre, notre politique portant sur la responsabilité sociale traduit notre engagement envers la responsabilité sociale et souligne nos principes directeurs à cet égard. SEMAFO est engagée dans la voie de la promotion de la responsabilité sociale par ses efforts continus pour améliorer ses connaissances, sa compréhension des enjeux et ses initiatives. Notre mission comprend deux volets : mission d'entreprise et mission humanitaire. C'est ainsi que, dans les pays où nous sommes actifs, nous visons à mettre en place un contexte qui favorise l'amélioration des conditions de vie grâce à des investissements dans des projets communautaires, dans la création d'emplois, dans la formation et dans la qualité de vie des gens et des communautés.

Tout comme nos employés expatriés, nous nous comportons comme des invités dans les pays qui accueillent nos activités et nous assumons nos responsabilités envers les communautés locales et à l'égard de l'environnement. Nous mettons nos employés au premier plan, aussi bien au chapitre de leur santé et de leur sécurité que de leur bien-être et de leurs conditions de travail. De plus, nous comptons sur nos employés et nos entrepreneurs pour appuyer notre engagement à respecter l'environnement et les communautés avoisinantes. Cette politique contribue au maintien de nos valeurs, ce qui profite à tous nos employés, fournisseurs et actionnaires ainsi qu'aux communautés dans lesquelles nous sommes actifs.

En outre, nous contribuons jusqu'à 2 % de notre bénéfice net à la Fondation SEMAFO, dont la mission est de venir en aide aux communautés et d'améliorer les conditions de vie humaine grâce à son engagement et à ses investissements dans des projets de développement communautaire. De plus amples renseignements se trouvent sur notre site Web www.fondationsemafo.org, ainsi que dans notre rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012.

RUBRIQUE 11 – FACTEURS DE RISQUE

À titre de société minière, nous sommes exposés aux risques financiers et aux risques d'exploitation liés à la nature même de nos activités. Ces risques pourraient avoir une incidence sur notre situation financière et sur nos résultats d'exploitation. Par conséquent, un placement dans nos actions ordinaires doit être considéré comme un placement spéculatif. Les acquéreurs ou détenteurs éventuels de nos actions ordinaires devraient porter une attention particulière à tous nos facteurs de risque. Pour une description complète des divers risques et des diverses incertitudes, veuillez vous reporter à la rubrique 16 « Risques et incertitudes » de notre rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, déposé sur SEDAR au www.sedar.com et accessible sur notre site Web au www.semafo.com.

RUBRIQUE 12 – DIVIDENDES

Par le passé, notre conseil s'est refusé à déclarer des dividendes afin de retenir nos bénéfices pour tirer parti des occasions de développement et de croissance. Cependant, le conseil a approuvé un premier dividende de 0,02 $ CA par action ordinaire, payable le 16 janvier 2012 aux actionnaires inscrits à la clôture des marchés le 31 décembre 2011. Plus récemment, le conseil a approuvé le versement de deux dividendes en espèces supplémentaires de 0,02 $ CA par action ordinaire, payables respectivement le 16 juillet 2012 et le 15 janvier 2013 aux actionnaires inscrits à la clôture des marchés le 30 juin 2012 et le 31 décembre 2012.

Le conseil décidera du montant des dividendes futurs en fonction de son évaluation de notre situation financière, de nos besoins financiers, de nos projets de croissance, du cours de l'or ainsi que d'autres facteurs que le conseil jugera pertinents dans les circonstances.

RUBRIQUE 13 – MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Nos actions ordinaires sont inscrites à la cote de la TSX et de la bourse NASDAQ OMX sous le symbole « SMF ». Depuis l'ouverture des marchés le 21 décembre 2009, SEMAFO fait partie de l'indice composé S&P/TSX. Le 19 décembre 2011, SEMAFO a également été ajoutée aux sociétés faisant partie de l'indice de dividendes composé S&P/TSX.

Le tableau suivant donne les fourchettes mensuelles du cours de notre action ordinaire à la TSX, de même que les volumes négociés au cours de l'exercice 2012.

MOIS	Haut ($ CA)	Bas ($ CA)	Volume négocié
Janvier	8,30 $	6,60 $	23 177 358
Février	7,08 $	6,25 $	37 070 952
Mars	6,76 $	4,81 $	43 236 164
Avril	5,37 $	4,51 $	23 224 994
Mai	5,44 $	3,81 $	23 433 213
Juin	6,28 $	4,47 $	24 192 003
Juillet	5,64 $	2,92 $	39 629 299
Août	3,95 $	3,00 $	28 149 695
Septembre	4,64 $	3,60 $	32 202 862
Octobre	4,57 $	3,75 $	18 687 578
Novembre	4,13 $	3,12 $	16 270 666
Décembre	3,54 $	3,17 $	9 919 722

Source : TSX

RUBRIQUE 14 – ADMINISTRATEURS ET HAUTS DIRIGEANTS

Le conseil est actuellement formé de huit (8) administrateurs, qui sont élus annuellement à l'assemblée annuelle des actionnaires et demeurent en fonction pour une période d'un an ou jusqu'à l'élection ou à la nomination de leur successeur, sauf s'ils démissionnent ou que leur poste devient vacant.

Dans le tableau suivant, on retrouve le nom des administrateurs et celui des hauts dirigeants de SEMAFO, leur lieu de résidence, leur fonction principale au cours des cinq dernières années

ainsi que la date de leur élection ou nomination à titre d'administrateurs ou de dirigeants de la Société. Les administrateurs et les hauts dirigeants ont fourni l'information les concernant.

Nom, province et pays de résidence	Poste occupé au sein de la société	Fonction principale au cours des cinq dernières années
Jean-Paul Blais Montréal (Québec) Canada	Vice-président, Affaires corporatives	Depuis 2000, M. Blais agit à titre de conseiller pour différentes sociétés. Il s'est joint à SEMAFO en mars 2008 à titre de directeur des communications et a été nommé vice-président, Affaires corporatives en mai 2009.
Terence F. Bowles[1] Île-des-Sœurs (Québec) Canada	Administrateur depuis le 10 mai 2011	M. Bowles est président et chef de la direction de la Corporation de Gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent depuis le 1er novembre 2010. Il est actuellement président de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole et membre du conseil d'administration de la Chambre de commerce maritime. De 2001 à 2010, il a occupé le poste de président et chef de la direction de la Compagnie Iron Ore du Canada.
Michel A. Crevier Laval (Québec) Canada	Vice-président, Exploration et géologie minière, géo., M.Sc.A. Geology Manager et personne qualifiée	Avant de se joindre à SEMAFO en août 2006, M. Crevier agissait à titre de directeur de la géologie (Mine Julieta) pour Bema Gold Corp.
Benoit Desormeaux Longueuil (Québec) Canada	Administrateur, président et chef de la direction depuis août 2012	Chef des opérations de juin 2004 à août 2012 Vice-président exécutif de mai 2006 à août 2012
Jean Lamarre[2] Outremont (Québec) Canada	Administrateur depuis le 12 mai 1997 Président exécutif du conseil depuis le 18 juin 2008	Président, 2856166 Canada Inc. faisant affaire sous le nom Lamarre Consultants (société représentant des sociétés nationales et internationales dans leurs efforts d'implantation ou d'expansion au Québec).
Robert LaVallière Saint-Bruno (Québec) Canada	Vice-président, Relations avec les investisseurs	Avant de se joindre à SEMAFO, M. LaVallière était responsable des relations avec les investisseurs à titre de vice-président, Affaires corporatives d'Anvil Mining et de directeur des relations avec les investisseurs de Cambior.
Benoit La Salle[3] St-Laurent (Québec) Canada	Administrateur depuis le 13 septembre 1994 Vice-président exécutif du conseil depuis août 2012	Président de 1995 à 2012, Chef de la direction de 1996 à août 2012.
John LeBoutillier, C.M.[4] Montréal (Québec) Canada	Administrateur depuis le 25 janvier 2006 Administrateur principal depuis le 18 juin 2008	Président du conseil, Industrielle Alliance, Assurance et services financiers Inc. (assurances et services financiers) depuis mai 2005. Auparavant, il a occupé et occupe actuellement le poste de président de Mazarin Inc. et de Société Asbestos Limitée.
Gilles Masson[5] Laval (Québec) Canada	Administrateur depuis le 25 janvier 2006	Administrateur de sociétés. M. Masson a travaillé durant 36 ans au sein du cabinet d'experts-comptables PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., dont 25 ans à titre d'associé.
Lawrence McBrearty[6] Brampton (Ontario) Canada	Administrateur depuis le 12 mai 2009	Conseiller en relations de travail. Avant de se joindre à SEMAFO, M. McBrearty a occupé différents postes avec les Métallurgistes unis d'Amérique, y compris ceux de directeur de district (Québec et Atlantique) et de directeur national du Canada de 1994 à 2004.
Alain Mélanson Boucherville (Québec) Canada	Vice-président, Ressources humaines	Avant de se joindre à SEMAFO, M. Mélanson a agi à titre de vice-président, Ressources humaines, communications et affaires publiques pour Bell Aliant Communications régionales de janvier 2007 à octobre 2009 et à titre de vice-président, Ressources humaines, communications et affaires publiques pour Bell Nordiq de 2001 à décembre 2006.
Martin Milette La Prairie (Québec) Canada	Chef de l'information financière	Auparavant premier directeur, PricewaterhouseCoopers, s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Patrick Moryoussef Dollard-des-Ormeaux (Québec) Canada	Vice-président, Exploitation minière	M. Moryoussef, ingénieur minier, compte 25 ans d'expérience en exploration, évaluation de gisements, géologie de mines, faisabilité de mines à ciel ouvert et études de développement auprès de Noranda Inc., Placer Dome Canada ltée (aujourd'hui Goldcorp Canada Ltd.), Falconbridge Ltd. et Les Mines McWatters Inc.
Eric Paul-Hus Saint-Lambert (Québec) Canada	Vice-président, Service juridique et secrétaire	Avant de se joindre à SEMAFO, M. Paul-Hus a agi à titre de vice-président, Service juridique et secrétaire pour Bell Aliant Communications régionales de janvier 2007 à janvier 2009 et à titre de vice-président, Service juridique et secrétaire adjoint pour Bell Nordiq de juin 2004 au 31 décembre 2005. Il a également agi à titre de chef du service juridique et de secrétaire de Bell Nordiq jusqu'en 2006. Auparavant, M. Paul-Hus agissait à titre de conseiller principal pour BCE Inc.
Tertius Zongo[7] Ouagadougou, Burkina Faso	Administrateur depuis le 14 mai 2012	Premier ministre et chef du gouvernement de la République du Burkina Faso de 2007 à 2011 et ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Burkina Faso aux États-Unis d'Amérique de 2002 à 2007.

1. Membre du comité d'audit et du comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité et du développement durable.
2. M. Lamarre était administrateur de Medical Intelligence Technologies Inc., société qui s'est placée sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (Canada)* et qui a par la suite fait cession de ses propriétés le 9 février 2010. Il a également été administrateur de 6941249 Canada Inc (connue sous le nom de Mechtronix), qui a déposé un avis d'intention de faire une proposition à ses créanciers en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité (Canada)* le 15 mai 2012 et qui a ensuite déposé une cession au profit de ses créanciers le 3 août 2012. M. Lamarre a aussi été administrateur de Mango Industrie de Cuivre inc, qui a demandé la protection en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (Canada)* et y est toujours assujettie.
3. M. La Salle agit également à titre d'administrateur de certaines de nos filiales. Il a été administrateur de BridgePoint International Inc. de 1996 à 2003. Dans le cadre d'une importante réorganisation complétée après la liquidation des actifs de ses filiales, BridgePoint International Inc. a fait l'objet d'une interdiction d'opérations sur valeurs en décembre 2002, car elle a négligé de déposer ses états financiers annuels audités pour l'exercice terminé le 30 juin 2002. Au 1er avril 2003, toutes les interdictions d'opérations sur valeurs promulguées par les autorités en valeurs mobilières concernées avaient été révoquées.
4. Administrateur principal et président du comité des ressources humaines et de régie d'entreprise. M. LeBoutillier était, mais n'est plus, administrateur de Les Mines McWatters inc. (« McWatters ») qui, en janvier 2004, a déposé un avis d'intention de faire une proposition à ses créanciers en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité (Canada)* et a fait l'objet d'une interdiction d'opérations sur valeurs. La proposition de McWatters a été acceptée par les créanciers en juin 2004 et, par la suite, ratifiée par la Cour Supérieure du Québec en juillet 2004. M. LeBoutillier a également été, mais n'est plus, administrateur de Shermag Inc., qui s'est placée sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (Canada)* (« LACC ») en avril 2008. En août 2009, Shermag a présenté un plan d'arrangement à ses créanciers. Ce plan a été approuvé par la Cour Supérieure du Québec (district de Montréal) le 15 septembre 2009. Shermag a conclu une transaction avec Groupe Bermex inc. et mis en œuvre en octobre 2009 un plan d'arrangement qui lui a permis de mettre fin aux procédures instituées en vertu de la LACC. La transaction a permis au Groupe Bermex inc. de prendre le contrôle de Shermag et de poursuivre sa restructuration et sa relance.
5. Président du comité d'audit et membre du comité des ressources humaines et de régie d'entreprise.
6. Président du comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité et du développement durable et membre du comité des ressources humaines et de régie d'entreprise. M. McBrearty a aussi été administrateur de Mango Industrie de Cuivre inc., qui a demandé la protection en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (Canada)* et y est toujours assujettie.
7. Membre du comité d'audit et du comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité et du développement durable.

Le nombre d'actions ordinaires de la Société ou de toute filiale de la Société qui sont détenues en propriété véritable, ou contrôlées directement ou indirectement, par l'ensemble des administrateurs et des hauts dirigeants de la Société s'élève à 1 830 997, ce qui représente environ 0,67 % du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation en date du 22 mars 2013.

RUBRIQUE 15 – EMPLOYÉS

À la clôture de notre dernier exercice, nous avions, directement et par l'entremise de nos filiales, un effectif d'environ 2 400 personnes à notre siège social de Saint-Laurent (Québec) et dans les sites d'exploration et d'exploitation de nos diverses filiales au Burkina Faso, au Niger et en Guinée.

RUBRIQUE 16 – INTÉRÊT DES MEMBRES DE LA DIRECTION ET D'AUTRES PERSONNES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Aucun administrateur ou haut dirigeant de SEMAFO, aucune personne qui est propriétaire véritable ou qui a le contrôle, directement ou indirectement, de plus de dix pour cent (10 %) des titres avec droit de vote de SEMAFO de quelque catégorie ou série que ce soit, ni aucune personne qui a des liens avec l'une ou l'autre de ces personnes ou qui fait partie du même groupe qu'elles, ne possède un intérêt important dans une opération conclue au cours des trois derniers exercices terminés ou de l'exercice courant et ayant eu ou qui aura une incidence importante sur la Société ou l'une ou l'autre de ses filiales.

RUBRIQUE 17 – CONTRATS IMPORTANTS

Outre les contrats conclus dans le cours normal des activités, les contrats importants suivants, que nous avons conclus au cours du dernier exercice ou auparavant, sont toujours en vigueur :

i) la convention de droits conclue entre la Société et Computershare Investor Services Inc. le 15 mars 2011;

ii) la convention d'exploitation minière conclue le 2 octobre 2007 entre le Burkina Faso et SEMAFO Burkina Faso S.A. relativement à l'exploitation de gisements d'or;

iii) la convention d'exploitation minière conclue le 2 avril 2002 entre la République de Guinée et SEMAFO Guinée S.A. relativement à la recherche et au développement des gisements d'or de Kiniero;

iv) la convention d'exploitation minière conclue le 16 août 1995 entre la République du Niger et Ashanti, que nous avons prise en charge à compter du 5 novembre 1999, relativement au permis Saoura;

v) la convention d'exploitation minière conclue le 22 août 1995 entre la République du Niger et Hansa, que nous avons prise en charge à compter du 16 septembre 1996 relativement au permis Tiawa.

Se reporter à la RUBRIQUE 2 – LA SOCIÉTÉ – Structure du capital – droits, à la RUBRIQUE 3 – DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS – Historique des trois derniers exercices – 2010 et à la RUBRIQUE 5 – PROJETS MINERS.

RUBRIQUE 18 – INTÉRÊTS DES EXPERTS

Les auditeurs indépendants de SEMAFO, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., ont réalisé l'audit des états financiers consolidés de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012.

Certains renseignements fournis concernant les réserves et les ressources minérales des mines Mana, Kiniero et Samira Hill figurant dans la présente notice annuelle sont tirés du Rapport Mana, du Rapport Samira Hill et du Rapport Kiniero et des mises à jour à ces documents rédigés par M. Michel A. Crevier, géo., M.Sc.A., vice-président, Exploration et géologie minière et « personne qualifiée » de la Société, au sens donné à cette expression dans le Règlement 43-101.

À la connaissance de la direction, les experts nommés dans les paragraphes précédents étaient propriétaires véritables, directement ou indirectement, de moins de 1 % de nos actions ordinaires en circulation au moment de la préparation des rapports et opinions susmentionnés.

RUBRIQUE 19 – INFORMATIONS SUR LE COMITÉ D'AUDIT

Les informations qui suivent sont fournies conformément à l'Annexe 52-110A1 – Informations sur le comité d'audit à fournir dans la notice annuelle (l' « **Annexe 52-110A1** ») du Règlement 52-110 sur le comité d'audit (le « **Règlement 52-110** ») adopté par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Charte du comité d'audit

Le mandat du comité d'audit se retrouve à l'annexe B de la présente notice annuelle.

Composition du comité d'audit

Les membres actuels de ce comité sont MM. Gilles Masson (président), Terence F. Bowles et Tertius Zongo.

Chacun des membres du comité d'audit possède des compétences financières, en ce qu'il a la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables dans l'ensemble à ceux des questions dont on peut raisonnablement penser qu'elles seront soulevées par nos états financiers. En effet, tel qu'il appert ci-après, tous les membres du comité possèdent une formation et une expérience pertinentes à l'exercice de leurs responsabilités.

M. Gilles Masson a été nommé au conseil de même qu'au comité d'audit de SEMAFO en janvier 2006. Il a été nommé président de ce comité en mai 2007. M. Masson est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et de l'Institut des administrateurs de sociétés. Il a travaillé pendant 36 ans au sein du cabinet d'experts-comptables PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., dont 25 ans à titre d'associé. Sa clientèle était formée notamment de sociétés d'envergure nationale et internationale œuvrant dans le secteur minier. Il a pris sa retraite le 31 décembre 2005 et siège depuis ce temps au conseil d'autres sociétés ouvertes.

Au cours de sa carrière, M. Masson a acquis une vaste expérience en agissant comme auditeur auprès de sociétés ouvertes du secteur des mines, de la fabrication et de la distribution. Il a développé une connaissance des principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada et des États-Unis, des Normes internationales d'information financière (IFRS) et des normes d'audit généralement reconnues (NAGR), ainsi que de la réglementation relative à la présentation de l'information financière de sociétés cotées en bourse dans ces deux pays. Il a également acquis une expérience pertinente quant au traitement des exigences des comités d'audit, notamment à la lumière des récents changements résultant du remaniement de la réglementation applicable. M. Masson comprend les principes comptables utilisés par la Société pour établir ses états financiers et l'application des principes comptables reliés à la comptabilisation par la Société des estimations, des produits à recevoir, des charges à payer et des réserves.

M. Terence F. Bowles a été nommé au conseil de même qu'au comité d'audit de SEMAFO le 10 mai 2011. Il est président et chef de la direction de la Corporation de Gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent depuis le 1er novembre 2010. De 2001 à 2010, il a occupé le poste de président et chef de la direction de la Compagnie Iron Ore du Canada, premier fabricant de boulettes de minerai de fer au Canada. Après avoir obtenu son diplôme de génie chimique de l'Université Laval à Québec en 1971, M. Bowles a joint la société Québec Fer et Titane (QIT). Au cours de sa carrière de 27 ans auprès de QIT, il a occupé des postes de responsabilité croissante pour devenir président et chef de la direction de QIT, poste qu'il a occupé de 1996 à 2001. En plus de son diplôme de génie, il détient une maîtrise en administration des affaires (MBA) de l'Université McGill de Montréal. Il a également réussi le programme Advanced Executive de la Kellogg Graduate School of Management de Chicago, le programme Strategic Leadership de la London Business School et le programme de l'Institut des Administrateurs de Sociétés de McGill, ce qui lui a valu l'accréditation professionnelle de IAS.A. M. Bowles est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Il siège au conseil d'administration de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole et à celui de la Chambre de commerce maritime.

M. Tertius Zongo a été nommé au conseil de SEMAFO en mai 2012. Outre sa vaste expérience des relations gouvernementales et internationales, M. Zongo possède une expérience approfondie de la finance et de l'économie des entreprises. Il a été premier ministre et chef du gouvernement de la République du Burkina Faso de 2007 à 2011 et a été ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Burkina Faso aux États-Unis d'Amérique de 2002 à 2007. Auparavant, il a occupé des postes de responsabilité croissante au sein du gouvernement du Burkina Faso, notamment ceux de ministre d'État au Budget et à la Planification et de ministre de l'Économie et des Finances. À ce titre, il a siégé comme gouverneur pour le Burkina Faso à la Banque mondiale, au Fonds monétaire international, à la Banque africaine de développement et à la Banque islamique de développement, et il a également occupé diverses fonctions au niveau sous-régional en Afrique occidentale. Il a été membre du conseil de plusieurs institutions, y compris de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD). Avant de faire carrière au sein du gouvernement du Burkina Faso, il était professeur à l'Université de Ouagadougou et à l'École nationale des régies financières, où il a enseigné la comptabilité, l'économie des entreprises et la gestion financière. Il est titulaire d'une licence et maîtrise en Économie – Gestion des entreprises de l'Université de Dakar, au Sénégal, et d'un diplôme d'études supérieures en Administration des entreprises de l'Institut d'administration des entreprises de l'Université de Nantes, en France.

Les membres du comité d'audit ont eux-mêmes fourni les informations présentées ci-dessus.

Utilisation de certaines dispenses

Nous confirmons que nous ne nous sommes prévalus d'aucune des dispenses identifiées à l'article 4 ou à l'article 5 de l'Annexe 52-110A1 au cours de notre dernier exercice. Nous confirmons également que nous ne nous sommes pas prévalus de l'article 3.8 du Règlement 52-110 au cours de notre dernier exercice.

Honoraires pour les services de l'auditeur externe

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2012	**2011**
Honoraires d'audit[1]	515 185 $ (65 %)	496 500 $ (74 %)
Honoraires liés à l'audit[2]	172 155 $ (22 %)	135 300 $ (20 %)
Autres honoraires[3]	99 723 $ (13 %)	36 500 $ (5 %)
Total des honoraires	787 063 $ (100 %)	668 300 $ (100 %)

- « services d'audit » – ces services ont trait à l'audit de nos états financiers annuels audités et à d'autres services d'audit de nature réglementaire
- « services liés à l'audit » – ces services correspondent aux services professionnels liés à la préparation des états financiers intermédiaires
- « autres services » – ces services correspondent aux services de comptabilité et de production de rapports financiers se rapportant à l'émission d'un prospectus dans le cadre de l'appel public à l'épargne de la Société, ainsi que des services de certification et des services-conseils liés à la conversion aux Normes internationales d'information financière (connues sous le nom de IFRS) et aux obligations qui en découlent.

RUBRIQUE 20 – AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue de nos registres est la Société de fiducie Computershare du Canada, 1500, rue University, bureau 700, Montréal (Québec), H3B 3S8. Les registres des transferts de nos titres sont gardés à cette adresse.

RUBRIQUE 21 – BUREAUX ADMINISTRATIFS

Les adresses du siège social de SEMAFO et de ses filiales figurent ci-dessous.

CANADA (Siège social)
SEMAFO inc.
100, boulevard Alexis-Nihon
Bureau 700
Saint-Laurent (Québec)
H4M 2P3
Téléphone : 514-744-4408
Télécopieur : 514-744-2291
Courriel : info@semafo.com
Site Internet : www.semafo.com

BARBADE
SEMAFO (Barbados) Limited
African GeoMin Mining Development Corporation Ltd.
The Gables
Haggatt Hall
St-Michael, Barbados, West Indies

BURKINA FASO
SEMAFO Burkina Faso S.A.
Mana Mineral S.A.
Ressources Tangayen S.A.
Secteur 13, Avenue Babanguida
Rue Benda, Porte N° 211
01 BP 390
Ouagadougou 01, Burkina Faso
Téléphone : (011) 226.50.36.95.92
Télécopieur : (011) 226.50.36.95.87
Courriel : info@semafobf.com

NIGER
Société des Mines du Liptako (SML) S.A.
Boulevard Mali Béro
169, Rue IB 73
BP 12 470
Niamey, Niger
Téléphone : (011) 227.20.75.30.32
Télécopieur : (011) 227.20.75.30.40
Courriel : info@smlniger.com

GUINÉE
SEMAFO GUINÉE S.A.
Boulevard du commerce
Immeuble ETI
BP 2073
Conakry, Guinée
Téléphone : (011) 224.30.43.52.41
Courriel : info@semafoguinee.com

RUBRIQUE 22 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Un complément d'information au sujet de SEMAFO figure sur le site de SEDAR (www.sedar.com) ainsi que sur notre site Web (www.semafo.com).

La plus récente circulaire de sollicitation de procurations de la direction traite notamment de la rémunération des administrateurs et des hauts dirigeants et de leur endettement vis-à-vis de SEMAFO, des principaux détenteurs de nos actions et des titres dont l'émission est autorisée en vertu de régimes de rémunération sous forme d'actions.

Des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans nos états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 et dans le rapport de gestion connexe.

RUBRIQUE 23 – ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Comme il est indiqué à la RUBRIQUE 1 – GÉNÉRALITÉS, la présente notice annuelle renferme des énoncés prospectifs qui comportent des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes et des hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels et les événements futurs diffèrent sensiblement de ceux communiqués explicitement ou implicitement dans ces énoncés prospectifs. Nous mettons le lecteur en garde de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui traduisent notamment nos prévisions concernant le cours de l'or, notre production cible, les échéanciers, les coûts d'exploitation minière, les dépenses d'investissement et les réserves de minerai et estimations de ressources. En règle générale, les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de termes et d'expressions comme « estimatif », « estimer », « objectifs », « croissance », « viser à », « amélioration », « améliorer », « maximiser », « augmenter », « optimiser », « projeté », « possible », « potentiel », « pourrait », « ferait », « devrait », « perspectives », « continuer », « orienté vers », « suggérer », « étendre », « expansion », « davantage », « planifier », « basé », « attendu », « prévu », « prévision », « prévoir », « stratégie », « orientation », « lignes directrices », « tendance », « engager », « évoluer », « devenir », « poursuivre », « occasions », « accélérer » ou d'autres termes semblables. Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats et les événements futurs diffèrent sensiblement des prévisions courantes formulées explicitement ou implicitement dans les énoncés prospectifs comprennent notre capacité d'atteindre notre objectif de production pour 2013, à savoir 215 000 à 240 000 onces d'or à un coût comptant d'exploitation se situant entre 760 $ et 810 $ par once et à un coût comptant total se situant entre 855 $ et 905 $ par once, notre capacité d'engager en 2013 des dépenses d'investissement de 114,6 millions $, des frais d'exploration de 22 millions $ et des charges administratives de 23 millions $, notre capacité d'améliorer la teneur du minerai en 2014 et en 2015, notre capacité d'ajouter la zone Siou aux réserves en 2013 et d'être en mesure de commencer à traiter le minerai de cette zone d'ici la fin de 2014 ou le début de 2015, y compris notre capacité d'obtenir le permis d'exploitation minière requis, s'il y a lieu, notre capacité à obtenir un ratio de découverture à Mana de 12:1 en 2013 et en 2014, l'exactitude de nos hypothèses, notre capacité d'atteindre nos objectifs fixés pour chaque mine et de respecter nos prévisions en matière de dépenses d'investissement, notre capacité de mettre en œuvre notre programme d'exploration de 2013, d'augmenter nos réserves et nos ressources et de mettre à exécution notre stratégie, les fluctuations des cours de change, du cours de l'or et des charges d'exploitation, les risques liés au secteur minier, l'imprécision inhérente à l'estimation des réserves de minerai et de ressources, les retards, les besoins de financement additionnel, les hausses des taux d'imposition ou de redevances ou les changements à l'interprétation de lois connexes, le risque d'instabilité politique et sociale en Afrique (notamment notre capacité à maintenir et à renouveler nos licences et nos permis) et les autres risques décrits dans la notice annuelle et dans les autres documents que nous déposons périodiquement auprès des autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières.

Les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes connus et inconnus qui pourraient faire en sorte que nos résultats, notre rendement ou nos réalisations réels diffèrent de façon significative des résultats, du rendement ou des réalisations futurs exprimés, expressément ou implicitement, dans les énoncés prospectifs. Tous les énoncés prospectifs contenus dans la présente notice annuelle, qu'ils renvoient ou non à la présente rubrique, sont visés par cette mise en garde. Nous avisons les investisseurs que les facteurs de risque énumérés ci-dessus ne constituent pas une liste exhaustive des facteurs susceptibles d'influer sur les événements futurs dont il est question dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs, ainsi que d'autres facteurs, devraient être examinés attentivement. Se reporter à la RUBRIQUE 11 – FACTEURS DE

RISQUE. Nous nous dégageons de toute obligation de mettre à jour ou de modifier publiquement ces énoncés prospectifs, à moins que la loi ne nous y oblige.

ANNEXE A – GLOSSAIRE

Le glossaire suivant donne la définition de certains termes techniques.

« **Archéen** »	La plus ancienne division de l'ère précambrienne qui s'étend de 4 600 à 2 500 millions d'années avant le moment présent.
« **arsénopyrite** »	Minéral (sulfure) provenant généralement de veines de haute température, mais aussi de gisements de métamorphisme de contact. De couleur blanc-argenté sur les faces des cristaux, mais gris acier sur les cassures fraîches. Synonyme : mispickel.
« **Birrimien** »	En Afrique occidentale, classe des roches datant du Protérozoïque inférieur, division de la période géologique du Précambrien, qui succède à l'Archéen (division du Précambrien).
« **circulation inverse** » ou « **RC** »	Méthode de forage continue, utilisant une foreuse rotative à double paroi, où de l'air comprimé est poussé entre ces parois, permettant la remontée en surface (par la partie centrale de la tige de forage) des particules de la matière qui compose la roche.
« **cisaillement** »	Dislocation par glissement latéral d'une zone par rapport à une autre, se produisant souvent à une échelle régionale. Fracture dans la roche qui ressemble à une faille.
« **cuirasse** »	Couche dure de sédiments superficiels détritiques, fortement cimentés par des oxydes ferreux qui peuvent se trouver à (ou juste sous) la surface. Également connue sous le nom de « alios ».
« **direction** »	Orientation d'une couche ou d'un horizon de roches.
« **échantillonnage OELV** »	Technique de l'or extrait par lixiviation en vrac est une méthode analytique très sensible selon laquelle tout l'or contenu dans un échantillon de 1 à 2 kilogrammes obtenu par levé géochimique est extrait par lixiviation au cyanure. On peut atteindre une limite de détection très basse : la limite citée pour la méthode est de 0,5 partie par milliard d'or. Le contenu en or des sédiments alluvionnaires diminue en aval de la source de telle sorte que plus la méthode de titrage utilisée est sensible, plus les échantillons prélevés peuvent être distancés. L'échantillonnage OELV permet donc de réduire le nombre d'échantillons nécessaires pour sonder un secteur donné et donc d'accroître l'efficacité du levé.
« **felsique** »	Décrit les roches de teinte pâle contenant, de façon prédominante, du feldspath et de la silice, ou les minéraux de silicate eux-mêmes, de couleur pâle.

« **forage au diamant** » **ou** « **forage (DDH)** »

Méthode de forage permettant d'extraire une carotte du sol en vue de l'analyse. Un sondeur composé de diamants industriels noyés dans un composite à matrice métallique est monté sur une tige, dans une foreuse rotative; on y injecte de l'eau, pour évacuer les débris de roche produits lors du forage. Sous l'effet de l'action rotative de la perforatrice et de l'eau, la tige perce le roc et permet d'extraire une carotte que l'on remonte à la surface.

« **granitoïde** »

Roche acide à gros grains, cristalline et riche en silice, de texture granitique et d'origine indéterminée.

« **graphitique** »

Contenant du graphite ou du carbone.

« **latéritique** »

Qualifie les gisements résiduels oxydés formés dans les régions tropicales et subtropicales sous l'effet de l'altération causée par l'alternance entre les saisons sèches et les saisons des pluies.

« **levés géochimiques** »

Localisation de gisements minéraux par la recherche de vastes zones de concentration inhabituelle en métaux qui sont disséminés dans l'environnement immédiat de corps minéralisés. Un « levé géochimique de sols » consiste à prélever des échantillons de sols sur des grilles régulières ou sur des polygonales dans des terrains géologiquement favorables afin de relever des concentrations inhabituelles du métal recherché ou d'autres métaux qui pourraient être associés à ce métal. Les « levés de sédiments alluvionnaires » consistent à recueillir des échantillons de sédiments actifs dans des cours d'eau et à utiliser une analyse chimique très fine afin de détecter des concentrations anomaliques dont le niveau augmentera en amont vers la source. Les « levés lithogéochimiques » consistent à analyser les échantillons de roches à la recherche de concentrations inhabituelles de métaux ou de produits d'altération qui indiquent la proximité d'un corps minéralisé.

« **levés géophysiques** »

Les dépôts minéralisés peuvent être localisés par les propriétés physiques que leur présence confère à la roche encaissante. L'une des techniques les plus courantes est la méthode électromagnétique qui mesure la réponse de la Terre au rayonnement électromagnétique; si un corps minéralisé est présent, il peut produire une zone détectable de conductivité élevée. D'autres méthodes électriques permettent de mesurer la résistance de la Terre; une faible résistivité peut indiquer un corps minéralisé conducteur. Avec la méthode de la polarisation provoquée, ce sont des impulsions électriques qui sont envoyées dans le sol pour mesurer la décroissance du courant lorsque le transmetteur est coupé. Cette méthode donne une mesure directe de la quantité de matière polarisable dans le

	sol qui augmentera en cas de minéralisation métallique disséminée. La méthode magnétique mesure les augmentations anomaliques du champ magnétique de la Terre qui peuvent être attribuables à des concentrations de minéraux magnétiques.
« **lithogéochimique** »	Qualifie l'analyse chimique détaillée de roches afin de déterminer leur contenu métallique ou leur degré d'altération, habituellement utilisé pour l'exploration minière.
« **lithologie** »	Renvoie aux caractéristiques visuelles d'un type de roche plutôt qu'à ses caractéristiques microscopiques ou chimiques; en général s'applique à des échantillons d'affleurement ou prélevés à la main.
« **lixiviation au charbon** »	Procédé métallurgique d'extraction de l'or. Implique l'utilisation osmotique de particules de charbon actif au cours de la phase de lixiviation, dans le but d'absorber l'or.
« **personne qualifiée** »	Personne qui est un ingénieur ou géoscientifique qui compte au moins cinq ans d'expérience dans le domaine de l'exploration minérale, de la mise en valeur ou de l'exploitation de mines, ou de l'évaluation de projets miniers, ou dans une combinaison de ces activités; qui a une expérience pertinente en regard de la question du projet minier et du contenu du rapport technique; et qui est membre en règle d'une association professionnelle, selon la définition de la Norme canadienne 43-101.
« **plateau latéritique extensif** »	Zone élevée en plateau de sols latéritiques (riches en fer), souvent chapeautée d'une cuirasse qui couvre une superficie considérable.
« **pluton** »	Massif de roches magmatiques formé en profondeur, constituant une grosse masse ovoïde ou une grande lentille.
« **polarisation provoquée** »	Technique de levé géophysique suivant laquelle les impulsions électriques sont induites dans la terre au moyen d'électrodes et la décroissance du courant est mesurée entre les impulsions, ce qui peut indiquer la présence d'une minéralisation sulfurée disséminée.
« **propriété** »	Intérêts dans un permis d'exploration ou d'exploitation de ressources minérales sur une superficie donnée.
« **réserve** » ou « **minerai** »	Agrégat naturel d'un ou de plusieurs minéraux qui, à un moment et à un endroit précis, peuvent être exploités et vendus contre bénéfice ou dont une certaine partie peut être extraite avec profit.
« **réserve minérale** »	Les réserves minérales sont classées en suivant un ordre croissant de niveau de confiance. Les catégories sont : réserve minérale probable et réserve minérale prouvée. Une réserve minérale probable a un niveau de confiance moins élevé qu'une réserve minérale prouvée.

Une réserve minérale est la partie à valeur économique des ressources minérales indiquées, et dans certains cas, mesurées selon des coûts raisonnables et prouvée par au moins une étude de faisabilité préliminaire. Cette étude doit inclure de l'information sur l'exploitation, le traitement, la métallurgie, l'économie et les autres facteurs pertinents pour démontrer, au moment du rapport, que l'exploitation est économiquement justifiée. Une réserve minérale inclut la dilution des minerais et des provisions pour les pertes qui pourraient survenir lors de l'exploitation du minerai.

Les réserves minérales font partie des ressources minérales qui, une fois tous les facteurs d'exploitation appliqués, donnent un tonnage et une teneur estimatifs qui, selon l'opinion de la personne qualifiée effectuant l'estimation, est la base pour la viabilité économique du projet, compte tenu des aspects métallurgiques, économiques, juridiques, environnementaux, socio-économiques, gouvernementaux et liés au marketing. La réserve minérale inclut la dilution du minerai qui sera extrait à partir de la réserve minérale et livré à l'usine de traitement ou à l'installation équivalente. Le terme « réserve minérale » ne veut pas nécessairement dire que les installations d'extraction sont en place ou opérationnelles ou que toutes les autorisations gouvernementales ont été reçues. Par contre, il y a des attentes raisonnables de croire que ces autorisations peuvent être obtenues.

« **réserve minérale probable** » — Une « réserve minérale probable » est la partie à valeur économique des ressources minérales indiquées, et dans certains cas, mesurées, et prouvée par au moins une étude de faisabilité préliminaire. Cette étude doit inclure de l'information sur l'exploitation, le traitement, la métallurgie, l'économie et les autres facteurs pertinents pour démontrer, au moment du rapport, que l'extraction est économiquement justifiée.

« **réserve minérale prouvée** » — Une « réserve minérale prouvée » est la partie à valeur économique des ressources minérales mesurées, et prouvée par au moins une étude de faisabilité préliminaire. Cette étude doit inclure de l'information sur l'exploitation, le traitement, la métallurgie, l'économie et les autres facteurs pertinents pour démontrer, au moment du rapport, que l'extraction est économiquement justifiée.

L'application de la catégorie de réserve minérale prouvée signifie qu'une personne qualifiée a le plus haut niveau de confiance dans l'estimation en tenant compte des attentes des lecteurs du rapport. Le terme devrait être réservé à la partie du gisement pour laquelle la planification de la production est effectuée et pour laquelle toute variation dans l'estimation

n’affecterait pas de façon substantielle la viabilité économique potentielle.

« **ressources minérales** » La ressource minérale est classée selon un ordre croissant de niveau de confiance géologique. Les catégories sont : présumées, indiquées et mesurées. Le niveau de confiance à l’égard d’une ressource minérale présumée est plus bas que celui à l’égard d’une ressource indiquée. Le niveau de confiance à l’égard d’une ressource minérale indiquée est plus haut que celui à l’égard d’une ressource présumée, mais plus bas que celui à l’égard d’une ressource mesurée.

Une ressource minérale est une concentration ou une présence de matière naturelle, solide, inorganique ou fossilisée dans ou sur la croûte terrestre en une forme, une quantité et une qualité ou une teneur, qui pourraient constituer des prospects raisonnables pour une extraction à valeur économique. L’emplacement, la quantité, la teneur, les caractéristiques géologiques et la continuité d’une ressource minérale sont connus, estimés ou interprétés à partir de certaines preuves et connaissances géologiques précises.

Le terme « ressource minérale » englobe la minéralisation et la matière naturelles d’intérêt économique intrinsèque qui ont été identifiées et estimées lors de l’exploration et de la prise d’échantillons, et dans laquelle une réserve minérale peut par la suite être définie au moyen de la prise en compte et de l’application de facteurs techniques, économiques, juridiques, environnementaux, socio-économiques et gouvernementaux. L’expression « prospects raisonnables pour une extraction à valeur économique » implique un jugement par une personne qualifiée selon les facteurs techniques et économiques susceptibles d’influencer le prospect pour une extraction à la valeur économique. Une ressource minérale est un inventaire de la minéralisation qui, compte tenu de conditions économiques et techniques justifiables et présumées de façon réaliste, pourrait être extraite de façon rentable. Ces hypothèses doivent être présentées de façon détaillée dans les rapports publics et techniques.

« **ressources minérales indiquées** » — Les « ressources minérales indiquées » font partie des ressources minérales pour lesquelles la quantité, la teneur ou la qualité, la densité, la forme et les caractéristiques physiques peuvent être estimées à un niveau de confiance suffisamment élevé pour permettre l’application correcte des paramètres techniques et économiques et pour aider à la planification de la mine et à l’évaluation de la viabilité économique du gisement. L’estimation se fait à partir des informations recueillies lors d’une exploration et de tests détaillés et fiables qui sont compilés à l’aide de techniques appropriées à partir des emplacements tels que les affleurements de gisement, les

tranchées, les alvéoles et les trous de travail et de forage qui sont assez près l'un de l'autre pour que les continuités géologiques et de teneur puissent être estimées de façon raisonnable.

La minéralisation peut être classée comme étant une ressource minérale par une personne qualifiée lorsque la nature, la qualité, la quantité et la distribution des données permettent d'offrir une interprétation fiable du contexte géologique et une estimation raisonnable de la continuité de la minéralisation. Une personne qualifiée doit reconnaître l'importance de la catégorie de ressource minérale indiquée pour faire avancer l'étude de faisabilité du projet. Une estimation des ressources minérales indiquées est suffisante pour lancer une étude de faisabilité préliminaire qui pourra servir de base à la prise de décisions majeures pour la mise en valeur.

« **ressources minérales mesurées** » — Des « ressources minérales mesurées » font partie des ressources minérales pour lesquelles la quantité, la teneur ou la qualité, la densité, la forme et les caractéristiques physiques peuvent être estimées à un niveau de confiance suffisamment élevé pour permettre l'application correcte des paramètres techniques et économiques et pour aider à la planification de la mine et à l'évaluation de la viabilité économique du gisement. L'estimation se fait à partir des informations recueillies lors d'une exploration et de tests détaillés et fiables qui sont compilés à l'aide de techniques appropriées à partir des emplacements tels que les affleurements de gisement, les tranchées, les alvéoles et les trous de travail et de forage qui sont assez près les uns des autres pour que les continuités géologiques et de teneur puissent être confirmées.

La minéralisation ou autre matière naturelle d'intérêt économique peut être classée comme étant une ressource minérale mesurée par une personne qualifiée lorsque la nature, la qualité, la quantité et la distribution des données font en sorte que le tonnage et la teneur de la minéralisation peuvent être estimés de façon précise et que les variations à l'intérieur de cette estimation n'affectent pas de façon importante la viabilité économique potentielle. Cette catégorie demande un haut niveau de confiance et une compréhension de la géologie et du contrôle des gisements de la minéralisation.

« **ressources minérales présumées** » — Les « ressources minérales présumées » font partie des ressources minérales pour lesquelles la quantité et la teneur ou la qualité peuvent être estimées selon des preuves géologiques et un échantillonnage limité qui, estimé de façon raisonnable, mais non vérifié, donne des continuités géologiques et de teneur. L'estimation se fait à partir des informations recueillies lors

	d'une exploration et de tests détaillés et fiables qui sont compilés à l'aide de techniques appropriées à partir des emplacements tels que les affleurements de gisement, les tranchées, les alvéoles et les trous de travail et de forage. Puisque l'incertitude des ressources minérales présumées est élevée, on ne peut estimer que les ressources minérales présumées, en tout ou en partie, deviendront des ressources minérales indiquées ou mesurées à la suite d'une exploration continue. La confiance à l'égard de l'estimation n'est pas suffisante pour permettre l'application valable des paramètres techniques et économiques pour assurer une évaluation de la viabilité économique digne d'être annoncée publiquement. Les ressources minérales présumées ne doivent pas faire partie des estimations à la base des études de faisabilité ou autres études économiques.
« **Rotary Air Blast** » ou « **RAB** »	Méthode de forage continue, utilisant une foreuse rotative et percutante, où de l'air est poussé dans la tige de forage pour permettre la remontée en surface des particules de la matière qui compose la roche.
« **saprolitisé** »	Qualifie des roches ayant été fortement altérées dans un environnement tropical ou subtropical, mais qui conservent une structure interne reconnaissable.
« **silice** »	Bioxyde de silicium.
« **silicification** »	Remplacement total ou partiel des roches et des fossiles par la silice (notamment sous forme de quartz ou de calcédoine).
« **sulfure** »	Composé minéral de soufre et d'un métal.
« **tectonique** »	Qui appartient aux structures rocheuses dans des contextes topographiques résultant de la déformation de la croûte terrestre.
« **tuf** »	Débris ignés à grains fins, consolidés, éjectés à l'origine au cours d'une activité volcanique.
« **ultramafique** »	Roche basique ignée à très forte proportion de minéraux ferromagnésiens.
« **veine** »	Venue de minerai au développement régulier en longueur, largeur et profondeur.

Équivalents métriques

Les taux de conversion des mesures impériales en leurs équivalents métriques et les taux de conversion des mesures métriques en mesures impériales figurent ci-dessous.

Mesure impériale	Unité métrique	Mesure métrique	Unité impériale
1 acre	0,4047 hectare	1 hectare	2,4711 acres
1 pied	0,3048 mètre (m)	1 mètre (m)	3,2808 pieds
1 mille	1,6093 kilomètre (km)	1 kilomètre (km)	0,6214 mille
1 once troy	31,1035 grammes (g)	1 gramme (g)	0,0322 once troy
1 livre	0,4536 kilogramme (kg)	1 kilogramme (kg)	2,2046 livres
1 tonne courte	0,9072 tonne métrique (t)	1 tonne métrique (t)	1,1023 tonne courte
1 once troy/ tonne courte	34,2857 grammes/tonne métrique	1 gramme/tonne métrique (g/t)	0,0292 once troy/ tonne courte

Cours de l'or

Le tableau ci-dessous affiche le cours annuel le plus élevé, le cours le plus bas et le cours moyen de l'or pendant les périodes indiquées, de même que le cours de l'or à la fin de chacune de ces périodes, établis en après-midi sur le marché londonien des lingots d'or (en dollars américains par once).

Cours de l'or	2012	2011	2010	2009	2008	2007
Cours le plus élevé	1 792,00	1 895,00	1 420,00	1 212,50	1 002,80	841,75
Cours le plus bas	1 540,00	1 319,00	1 058,00	810,00	709,50	608,30
Cours moyen	1 669,00	1 571,50	1 225,00	972,35	871,96	696,43
Cours à la fin de la période	1 658,00	1 574,50	1 405,50	1 097,00	881,00	835,50

Taux de change

À moins d'indication contraire, les montants indiqués dans le présent document sont exprimés en dollars canadiens. La mention « $ » fait référence aux dollars américains.

Le tableau ci-dessous affiche le taux de change des dollars canadiens en dollars américains pour les périodes indiquées. On y présente, pour chacune, le taux de change le plus élevé, le taux de change le plus bas, le taux de change moyen et le taux de change final. Ces taux sont exprimés en dollars canadiens et représentent le prix d'achat des dollars américains à midi à la Banque du Canada.

	2012	**2011**	**2010**	**2009**	**2008**	**2007**
Taux moyen	1,0001	0,9890	1,0297	1,1425	1,0667	1,0732
Taux à la fin de la période	0,9949	0,9449	0,9946	1,0466	1,2246	0,9881

ANNEXE B – MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT

1. Fonctions

Le rôle du comité d'audit (le « comité ») de SEMAFO inc. (la « Société ») consiste à assister le conseil d'administration (le « conseil ») dans les fonctions de surveillance qu'il exerce à l'égard de :

- la détermination des principaux risques d'entreprise et, à l'exception des risques environnementaux et de ceux reliés à la santé et à la sécurité au travail, l'instauration de politiques et de systèmes de gestion du risque appropriés dans le but de gérer ces risques
- l'intégrité des systèmes de la Société en matière de contrôle interne, d'information et de gestion financière
- l'établissement de politiques et de systèmes visant à accroître l'obligation de rendre compte et à assurer la conformité avec les lois applicables ainsi qu'avec les principes d'audit et les principes comptables

Le comité n'a pas pour mandat de planifier ou d'effectuer un audit financier ni de déterminer si les états financiers de la Société sont complets ou s'ils donnent une image fidèle de la situation financière de la Société, ou encore si les principes comptables applicables à la Société ont été appliqués. À cet égard, après avoir procédé aux vérifications de circonstance et après s'être assuré de l'existence de contrôles internes appropriés, le comité se fie à l'expertise comptable et financière du président et chef de la direction et du chef de l'information financière de la Société qui sont responsables de l'intégrité de l'information soumise au comité et au conseil.

L'auditeur indépendant est responsable de la vérification des comptes de la Société. Il communique les résultats de son audit directement au comité.

Le comité favorise un dialogue franc et ouvert entre l'auditeur indépendant, la direction et le personnel comptable de la Société.

Dans l'exercice de ses fonctions, le comité :

Information financière

- Examine les résultats des missions d'examen intermédiaires et de l'audit annuel effectués par les vérificateurs externes ainsi que tout désaccord important entre ceux-ci et la direction
- Examine et recommande au conseil, pour approbation, les états financiers annuels audités et le « rapport de gestion » connexe
- Examine et recommande au conseil, pour approbation, la « notice annuelle »
- Examine et recommande au conseil, pour approbation, les états financiers intermédiaires et le « rapport de gestion » connexe
- Examine et recommande au conseil, pour approbation, les communiqués de la Société portant sur les résultats
- Examine les processus mis en œuvre par la direction pour maintenir et évaluer le contrôle interne à l'égard de l'information financière et des contrôles et procédures de communication de l'information financière

Auditeur indépendant

- Recommande au conseil, pour considération par les actionnaires, un cabinet d'audit indépendant qui effectuera l'audit annuel des états financiers de la Société
- Évalue l'indépendance du cabinet d'audit indépendant
- Examine un rapport annuel du cabinet d'audit indépendant choisi par les actionnaires portant sur les procédures de contrôle interne de la qualité du cabinet d'audit indépendant, sur les enjeux importants soulevés lors de l'examen du contrôle interne de la qualité le plus récent ou d'un examen par les pairs, du cabinet, ou lors d'enquêtes ou d'investigations menées par des autorités gouvernementales ou professionnelles relativement à un ou plusieurs audits indépendants réalisés par le cabinet
- Examine le plan et l'étendue de la mission de l'audit annuel du cabinet d'audit indépendant choisi par les actionnaires
- Recommande au conseil, pour approbation, les honoraires d'audit annuels du cabinet d'audit indépendant choisi par les actionnaires
- Approuve toute mission autre que l'audit du cabinet d'audit indépendant choisi par les actionnaires

2. Politiques

Le comité doit établir une procédure de réception, de rétention et de traitement des plaintes reçues par la Société concernant des questions de comptabilité, de contrôle comptable interne et d'audit.

Le comité doit aussi établir une procédure pour permettre aux employés de la Société d'exprimer confidentiellement et anonymement leurs préoccupations sur des pratiques douteuses en matière de comptabilité et d'audit.

Le comité doit établir des politiques d'embauche concernant les associés et employés actuels et les anciens associés et employés du cabinet d'audit indépendant actuel et des anciens cabinets d'audit indépendants choisis par les actionnaires.

3. Composition

Le comité se compose d'au moins trois administrateurs, nommés par le conseil pour un mandat de un an ou pour toute autre durée fixée par le conseil.

Tous les membres du comité sont des administrateurs indépendants possédant des notions en finance, conformément aux exigences des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, et tel que déterminé par le conseil.

4. Président

Le président du comité est nommé par le conseil. Si le président est dans l'incapacité de prendre part à une réunion, les membres du comité nomment un président pour cette réunion.

Le président du comité :

- préside toutes les réunions du comité
- veille à l'exécution du mandat du comité
- informe le conseil des activités du comité

- fait examiner chaque année par les membres du comité le mandat de celui-ci afin de recommander au conseil les changements appropriés

5. Réunions

Le comité se réunit au moins quatre fois par an, dans le lieu, à la date et à l'heure de son choix.

Le président du comité peut convoquer une réunion à tout moment.

6. Organisation

Le secrétaire de la Société agit comme secrétaire du comité.

Avant chaque réunion du comité, le secrétaire fait parvenir aux membres du comité l'ordre du jour de la réunion et les renseignements utiles à la discussion et à la prise de décisions. Le secrétaire tient un procès-verbal de chaque réunion du comité dans un registre prévu à cet effet.

7. Quorum et décisions

Le quorum du comité est constitué de la majorité de ses membres.

Sous réserve que le quorum soit atteint, les décisions du comité sont prises à la majorité des voix exprimées par les membres présents.

8. Conseillers externes

Dans l'exercice de ses fonctions, le comité peut engager des conseillers juridiques, des conseillers comptables et d'autres conseillers.

SEMAFO Inc.
100, boulevard Alexis-Nihon
7e étage
Saint-Laurent (Québec) Canada
H4M 2P3
Tél. : 514 744-4408
Téléc. : 514 744-2291
info@semafo.com